

BULLETIN TRIMESTRIEL

n° 466 - Juin 2016

**Dossiers
d'actualité**

**Informations
pratiques**

**Devoir de
mémoire**

**Vie
de l'Association**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

L'Assemblée Générale

Connaître l'ennemi

Le militaire et la parole politique



<http://www.anocr.com>

Éloge du colonel Pierre SANSELME

Grand Croix de la Légion d'honneur

Prononcé par le général d'armée 2s Elrick Irastorza, ancien CEMAT

Le 6 mai 2016 à l'église Sainte Thérèse de Montpellier



Mon colonel,

Si nous sommes nombreux à vous entourer aujourd'hui, c'est bien sûr pour rendre un ultime hommage au camarade disparu mais aussi pour témoigner notre attachement à ces mots qui faisaient tellement sens pour vous sans que vous ayez besoin de vous interroger sur eux chaque jour : la Patrie, le service toujours très exigeant de la France et les sacrifices à consentir pour en défendre le sol, les valeurs cardinales et les intérêts essentiels. L'école de la République vous les avait apprises et votre famille leur avait apporté sa touche plus personnelle.

Vous êtes né à Bourges en 1926 dans une famille de militaires. Il y a tout juste un siècle votre père, capitaine d'artillerie, grièvement blessé à Verdun, y gagnait la Légion d'honneur. Il sera une nouvelle fois blessé en 1940. Vous avez 14 ans lorsque les Allemands descendent les champs Élysées et vous évacuez la capitale pour Lyon. Le 17 avril 1944, vous serez arrêté au cours d'une rafle à la sortie du lycée Ampère, après qu'un officier allemand ait été tué par la Résistance, place Bellecour. Ce sera le fort de Montluc de sinistre mémoire, le peloton d'exécution évité par miracle le 2 mai grâce à l'intervention d'un officier autrichien et une mise à la porte salutaire quinze jours plus tard. Votre frère Jean poursuivait la lutte dans le Vercors. Pour vous, ce sera dans le Queyras avec le 11^e BCA. Gap libéré, vous vous engagez au 7^e Tabor marocain et participez à la libération du sol national. Vous serez blessé une première fois mais votre décision commence à mûrir : vous serez officier. Un séjour en unité saharienne viendra asseoir définitivement votre vocation : « J'ai mené la vie nomade d'une compagnie saharienne et médité la valeur du connais-toi toi-même. J'ai acquis le sens de la pondération, la valeur des jugements sûrs, le pouvoir redoutable de la décision, la rigueur. J'ai aussi acquis le surnom de rêveur. » direz-vous plus tard.

En 1951, vous embarquez pour l'Extrême-Orient pour trois années qui allaient vous marquer durablement, d'abord en pays Méo puis au sein du prestigieux 7^e Régiment de tirailleurs algériens, 7 fois cités pendant la Grande Guerre et 3 fois durant la seconde. Vous y trouverez immédiatement votre place, galvanisant des tirailleurs qui apprécient votre sens de la manœuvre, votre grand courage physique et moral, voire votre témérité, et reconnaissent en vous le jeune chef d'infanterie accompli que l'on suit sans trop se poser de questions, simplement parce qu'il est devant, toujours devant. C'est à la tête de ces soldats d'exception que vous prendrez les blockhaus de Gia Son au Tonkin en mai 52, et sortirez d'un bien mauvais pas une section voisine en février 53. C'est avec le même enthousiasme que vous les entraînerez à l'assaut du village de Loï Tri deux mois plus tard, dégagerez le poste de Trieu Noi et une section tombée dans une

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)



Le mot du Président

Mes chers camarades

Nous venons de clore notre Assemblée Générale 2016, c'était la dernière fois au Cercle National des Armées pour des raisons d'économie que nous imposent comme à tous les conditions actuelles. La prochaine se tiendra au centre de congrès du FIAP à Paris.

Nous devons tenir compte de cela et défendre avec acharnement ceux d'entre nous dont les ressources sont à peine suffisantes, c'est ce que nous ferons en ouvrant une année centrée sur la défense des veuves et orphelins de militaires. Le Conseil Permanent des Retraités Militaires assumera ses responsabilités dans ce domaine.

Il est évident que nous allons aussi suivre avec une grande attention les campagnes politiques qui se dessinent déjà. Mais nous allons aussi faire passer nos messages à un moment d'inflexion forte des politiques de nombreux Etats.

De fortes tensions agitent actuellement le corps social dans un contexte politique extrêmement tendu ; il nous faut en tout temps privilégier l'écoute et la négociation afin d'éviter l'occurrence d'événements dramatiques. Il ne suffit pas d'espérer en la sagesse des peuples, il faut expliquer et agir pour cela et non pas diviser et provoquer comme c'est trop souvent le cas.

Par ailleurs l'Europe également est déstabilisée par des courants d'idées contradictoires. Les mois à venir seront capitaux à cet égard. Si nous voulons être les piliers d'une société stable, bien défendue et ancrée dans la modernité il nous faut agir dans ce sens, comme nous ne cessons de le répéter, auprès des élus, des candidats et des personnalités d'influence que ce soit dans les domaines politique, économique ou social.

Comptons d'abord sur nous-même pour défendre nos valeurs contre parfois la légèreté, voire l'inconséquence de certaines idées politiques.

Engageons-nous avec notre conscience, avec notre force et notre détermination, c'est en définitive cela qui fait la différence entre les vainqueurs et les vaincus.

Je voudrais enfin remercier les administrateurs qui se sont retirés cette année et ont tellement servi l'ANOCR : le général BLANC, l'ingénieur principal BERGES, le Lt CI WATTEZ, mais aussi partager avec vous et avec sa famille une pensée émue et fidèle envers le Cdt DIEUDONNE qui nous a quitté il y a peu et qui nous manquera beaucoup, lui qui tenait avec conscience, discrétion et une grande efficacité les rubriques brèves sociales et de défense de ce bulletin.

Dans cette ambiance un peu sombre, je vous souhaite cependant à tous un été revigorant et heureux.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

Sommaire

Jun 2016

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE BRUNO LE RAY 2

CONNAÎTRE L'ENNEMI POUR LE COMBATTRE AVEC DÉTERMINATION 3

LE MILITAIRE ET LA PAROLE POLITIQUE 6

LES DÉPENSES MILITAIRES DANS LE MONDE 9

LES ATELIERS DE MARA : CONSTRUIRE SON RÉSEAU 10

FEMMES D'OFFICIERS

FEMMES D'OFFICIERS 13

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES SOCIALES 14

BIBLIOGRAPHIE 20

DEVOIR DE MÉMOIRE 22

VIE DE L'ASSOCIATION

ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017 24

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 25

ADHÉRENTS DE L'ANOCR A L'HONNEUR 35

COURRIER DES GROUPEMENTS 35

NÉCROLOGIE 43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,

Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy,

Emmanuel Dieudonné, Thierry Llorca,

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Juin 2016 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0521 G 88248

Tirage : 8703 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : page 42



ERRATUM

La rédaction s'excuse d'une confusion de photos en tête de l'interview du Général Gouverneur militaire de Paris dans le dernier bulletin. Aussi il nous semble que pour se faire pardonner nous publions la magnifique carrière du général de corps d'armée Bruno Le Ray.



Général de corps d'Armée Bruno LE RAY

Le général de corps d'armée Bruno Le Ray est né le 8 avril 1961 à Saïda (Algérie).

Il intègre l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1981 (promotion Grande Armée 1981-1983) et choisit à l'issue de servir dans l'infanterie.

Au terme d'une année de formation au sein de l'École d'application de l'infanterie à Montpellier (1983-1984), il est promu au grade de lieutenant et est affecté au 24^e groupe de chasseurs stationné à Tübingen (RFA) où il sert trois années (1984-1987) comme chef

de section mécanisée.

Il tient ensuite de 1987 à 1989 la fonction d'instructeur au Centre national d'entraînement commando de Mont-Louis. Il est promu capitaine en 1988.

En 1989, il rejoint le 170^e régiment d'infanterie à Épinal où il occupe durant un an le poste d'adjoint en compagnie de combat mécanisée avant de commander de 1990 à 1992 la 3^e compagnie de combat.

En 1992, il est muté à l'École d'application de l'infanterie où il participe à l'encadrement des lieutenants. Il est promu chef de bataillon en 1993.

Après sa réussite au concours du Cours supérieur d'état-major en 1994, il suit l'enseignement de la 108^e promotion, puis celui de la 3^e promotion du Collège interarmées de défense l'année suivante.

Il est affecté ensuite au 8^e groupe de chasseurs à Wittlich (RFA) où il occupe de 1996 à 1998 la fonction de chef de bureau opération instruction. De juillet 1997 à décembre 1997, il est officier de liaison de la Division multinationale sud-est auprès de l'état-major de la force de stabilisation (SFOR) à Sarajevo, en Ex-Yougoslavie. Il est promu lieutenant-colonel en 1997.

De 1998 à 2002, il est désigné pour servir comme officier traitant au sein de la division « Plans, programmes et évaluation (PPE) » de l'état-major des armées. À ce poste, il participe en particulier aux travaux d'élaboration de la loi de programmation 2003-2008. Il est promu au grade de colonel le 1^{er} août 2002.

Entre 2002 et 2004, il commande le 16^e bataillon de chasseurs à Saarlouis (RFA).

En 2004, il rejoint le bureau planification-finances (BPF) de l'état-major de l'armée de Terre, dont il commande la section « équipements-titre V ».

Muté de nouveau à la division « Plans, programmes et évaluation (PPE) » de l'état-major des armées, il se voit confier la responsabilité de la section chargée du programme 178 « préparation et emploi des forces ».

En 2006, il est auditeur de la 56^e session du Centre des hautes études militaires et de la 59^e session de l'Institut des hautes études de la défense nationale.

Entre 2007 et 2009, il sert comme adjoint Terre au sein du cabinet militaire du Premier ministre.

Promu général de brigade à l'été 2009, il est désigné pour assurer le commandement de la division « Plans-programmes-évaluation (PPE) » de l'état-major des armées.

Au 1^{er} août 2012, il est promu général de division. Au 1^{er} septembre 2013, il est nommé adjoint au sous-chef d'état-major « plans » de l'état-major des armées.

Par décret du 15 juillet 2014 portant affectations d'officiers généraux, il est nommé inspecteur à l'Inspection de l'armée de Terre à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il est nommé gouverneur militaire de Paris et est élevé au rang et appellation de général de corps d'armée pour prendre rang le 1^{er} août 2015.

Il est officier de la Légion d'honneur. Il est marié et père de 4 enfants.

Connaître l'ennemi pour le combattre avec détermination

Par le Général (2S) François Chauvancy
<http://chauvancy.blog.lemonde.fr/>

Connaître l'ennemi pour le combattre et donc l'affaiblir suffisamment pour l'empêcher de nuire évitera d'exprimer des jugements erronés et de proposer des solutions amenant sa victoire à terme. Je traduirai cette orientation stratégique par l'expression par « plutôt être gaullois avec l'esprit de résistance que le général de Gaulle a su incarner, que munichois ». Il est donc nécessaire de connaître l'ennemi pour le combattre avec détermination et efficacité.

LE DOUTE EN DÉMOCRATIE FACE À LA MENACE

Jusqu'au XX^e siècle, tout Etat avait plus ou moins naturellement un ennemi réel ou supposé. Il permettait en partie la construction d'une identité nationale face à un Autre bien visible. Il n'était pas utile de nommer cet ennemi. Il était connu par tous, sinon évident, et les ouvrages de stratégie de chaque époque évoquaient librement cet

Autre qu'il fallait combattre que ce soit pour une question de survie, pour la conquête d'un territoire ou la préservation de son identité et de sa culture.

Or, depuis la fin de Guerre froide et jusqu'en 2015, constatons qu'au moins en Europe, aucun ennemi physique n'était officiellement nommé. Chacun a aspiré, individuellement ou collectivement à la paix, à l'amélioration de son bien-être personnel, a affirmé ses bons sentiments. L'homme ne serait plus un prédateur ni pour lui-même ni pour les autres. La déflation générale des forces armées en Europe a été le reflet de cet état d'esprit. En effet, pourquoi disposer d'une armée importante s'il n'y a pas d'ennemi avéré d'autant que la classe politique n'en désigne pas et ne le reconnaît pas ?¹

1. Général (2S) François Chauvancy, « Face à l'ennemi djihadiste, une longue guerre en perspective, Bulletin de l'ANOCR, octobre 2014.

Ainsi, le président de la République avait évoqué le 15 août 2014 cet ennemi comme étant le fanatisme, l'intolérance, le racisme, la barbarie. Dans cette approche abstraite, où se trouve l'ennemi concret qui mobilise ? Il est vrai qu'il est revenu de cette approche très intellectuelle.

En effet, les idées hostiles sont portées par des individus, des groupes ou des Etats. Certes, une idée peut être combattue mais certainement pas être éradiquée. En revanche, ses promoteurs peuvent justement être combattus parce qu'ils sont identifiables. De fait, ils sont responsables de la promotion de ces idées et sont la réalité physique à détruire.

Il est vrai que désigner un être, un groupe humain, un Etat comme « ennemi » inspire la crainte en démocratie devant les réactions possibles notamment des nombreux acteurs de notre société démocratique. Ceux-ci instrumentalisent le droit international, les droits de l'homme et s'appuient sur les habituels reproches d'intolérance, de stigmatisation qui finissent par inhiber tout décideur au moins politique, sinon militaire. Ainsi, l'hypocrisie et le manque de courage dominant les sociétés européennes à travers notamment leurs élites politiques, sinon militaires par mimétisme. Ils favorisent l'installation de l'ennemi potentiel dans leur quotidien.

De fait, l'ennemi physique jamais dénoncé ou jamais nommé doit être défini sans ambiguïté afin de savoir comment le combattre et le détruire.



L'ENNEMI EXISTE-T-IL ? POURQUOI LE DÉSIGNER ?

La difficulté est de définir les critères qui donnent à l'ennemi une représentation compréhensible sinon fédératrice aussi bien pour les décideurs que pour les citoyens². Cette clarification a d'abord pour objet de permettre aux forces de sécurité, qu'elles soient militaires ou policières de le combattre tout en faisant comprendre cette guerre, non déclarée le plus souvent, au citoyen-contribuable qui a délégué ce pouvoir. En particulier, l'ennemi réel est un élément clé de la stratégie générale militaire comme nous l'indique notre histoire. Il doit être nommé afin de permettre à la société civile et à ses forces armées d'anticiper sa stratégie, de protéger la communauté nationale et le territoire.

Peut-on aussi ignorer le concept d'ennemi intérieur d'autant qu'il a été rappelé à plusieurs reprises en 2013 par un ancien ministre de l'Intérieur devenu Premier ministre ? Celui qui menace les institutions par le non-respect des lois, éventuellement leur contournement et par l'usage d'une violence armée n'est-il pas un ennemi intérieur ? De fait, le continuum sécurité intérieure / sécurité extérieure a conduit à l'existence potentielle de l'ennemi intérieur et donc à la menace de la subversion qui se définit comme ; « Action ayant pour but d'affaiblir la force militaire, la puissance économique ou la volonté politique d'un pays en minant le moral, la loyauté de ses citoyens ou la confiance qu'on peut leur accorder ». N'assistons-nous pas à des degrés divers à cette situation subversive ?

Enfin, le choix de l'ennemi doit être fait en commun entre le politique et le militaire. Certes, « *Cedant arma togae, concedat laurea*

2. Colonel Chauvancy, « Conceptualiser l'ennemi », cahier du Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT), octobre 2006, <https://drive.google.com/file/d/0B2I3oxAcWuaEUUjYXhyMINfNjA/view?pref=2&pli=1>

laudi »³. Bien définir celui que l'on va combattre reste cependant une nécessité à la fois politique et militaire.

Se préparer à faire face à un ennemi doit donc être apprécié en fonction de sa capacité de nuisance. Nommer l'ennemi et lui attribuer des caractéristiques contribuent à une meilleure compréhension de ce qu'il est. Se tromper en revanche sur ses caractéristiques et sur ce qu'il est, peut être une source d'indécision et d'erreurs dans les modes d'action utilisés pour le combattre. Cela peut conduire à la défaite morale, intellectuelle et physique.

ENNEMI OU TERRORISTE : LA CONFUSION DES ESPRITS

Nommer l'ennemi doit être assumé par le pouvoir politique quelle que soit la tendance du gouvernement en place. Le dissimuler derrière le terme de « terroriste » a été et est une approche biaisée et dangereuse.

Notre démocratie a un ennemi et cela n'est pas antinomique avec nos principes. Notre ennemi existe. Il est salafiste, il est fanatique et il méprise nos valeurs. Il nous faut donc construire un rapport de force qui lui indique clairement le risque majeur qu'il prend en nous étant hostile, même si son amour du martyr pourrait nous instiller la peur. Notre détermination doit être au rendez-vous, même si j'entends déjà des voix, certes isolées, exprimant la recherche du compromis.

Or, qui sait aujourd'hui que la stratégie de l'état islamique, acteur le plus visible du salafisme, est publique depuis 2004 dans un ouvrage nommé « *La gestion de la barbarie* » rédigé par Abu Bakr Naji, qu'il est appliqué à la lettre, que notre avenir peu radieux y est décrit sans ambiguïté et qu'une doctrine sur la propagande l'accompagne au même titre qu'hier... « *Mein Kampf* » ?

3. « *Que les armes reculent devant la toge, que la couronne de lauriers s'efface devant le mérite reconnu* ». La seconde partie de cette citation latine est souvent oubliée en France au profit de la première pour cantonner les militaires dans un rôle subordonné alors qu'elle signifie et met en avant l'arme de l'éloquence.



Or, pourquoi l'ennemi est-il le salafisme et pourquoi doit-il être combattu avec détermination, avec toutes nos armes ? La racine « salaf » désigne, en arabe, les « ancêtres », en référence aux compagnons du prophète Muhammad. Le salafisme n'est pas uniquement une pratique religieuse mais aussi la revendication d'une identité politico-religieuse totalitaire qui se concrétise dans deux domaines.

Le premier domaine est sa prétention à représenter l'ensemble des musulmans de la planète (l'Oumma). Le salafisme rejette toutes les autres pratiques de l'Islam. Il se donne un droit d'excommunication (taqfir) et ses principales victimes sont d'abord les autres musulmans (Chiïtes, soufis ou autres écoles sunnites).

Le second domaine est celui de la défense par les salafistes de l'ensemble des musulmans opprimés et massacrés par les Occidentaux y compris durant la période coloniale.

Cette idéologie politico-religieuse s'inscrit dans un processus stratégique qui irrigue avec des variantes aussi bien les frères musulmans que les islamistes radicaux. Elle se focalise initialement sur l'éducation de l'individu – d'où la priorité accordée aux « jeunes musulmans ». L'individu constitue ensuite successivement le foyer musulman, le peuple musulman pour atteindre le gouvernement islamiste, établir le califat, reconquérir l'Occident et enfin aboutir à la domination planétaire. Il faut noter aussi sa parenté avec les mouvements sectaires qui

découlent également de la nature apocalyptique, messianique et millénariste d'une partie de son discours.

POUR CONCLURE

Le salafisme est une compréhension passée et archaïque de l'islam dont il n'est qu'une composante très minoritaire mais agissante comme tout acteur d'un projet révolutionnaire. Cependant, mouvement idéologique

et religieux, il sait attirer à lui des adeptes pour changer et soumettre les peuples au détriment des libertés individuelles que nos peuples ont acquises de haute lutte notamment par le sang versé. L'enjeu est tel que la résilience de nos concitoyens et le soutien à nos forces militaires et de sécurité intérieure doivent être entretenus dans la durée et sans faiblesse pour une guerre à la fois idéologique et physique.

Le militaire et la parole politique

Par le Général (er) Gilles Lemaire

L'air du temps est à la morosité à un an d'une élection que l'ensemble du pays considère comme une échéance déterminante. L'insatisfaction est partout, les récriminations se multiplient pour contester un système social considéré comme inefficace et injuste par la fraction la plus activiste de la population. Les institutions républicaines sont décriées, jugées incapables de relayer les clameurs grandissantes et de prendre en compte les besoins les plus élémentaires de tout un chacun, quand ce n'est pas ceux des indigents qui frappent à notre porte et que notre morale oblige à secourir. Les débordements sociaux conduisent à des spectacles de guerre civile devenus insupportables. Cependant, l'agression de l'Islam obscurantiste risque de frapper de nouveau notre territoire, tandis que les périls se multiplient sur la scène internationale. L'armée et la police sont aux abois. L'Etat endetté plus que de raison semble impotent pour faire face à ce marasme. Le pays en devient ainsi l'un des plus pessimistes de la planète.

Il ne nous appartient pas de donner les recettes pour faire face. Les programmes électoraux proposés pour apporter paix et harmonie se multiplient et ainsi redonner espoir aux Français. Des événements récents consacrent cependant l'interdiction faite à la société militaire de participer à ce grave débat. Celle-ci est en effet soumise

dans notre pays à un devoir de réserve qu'elle respecte scrupuleusement et peine ainsi à se faire entendre lorsque certains de ses membres jugent nécessaire de le faire. Ces épisodes amènent à considérer que cette obligation place plus que jamais les militaires en situation de sous-citoyenneté. Les affaires se multiplient et mettent en cause le sommet de la hiérarchie, plus particulièrement des officiers généraux en première ou deuxième section dont le rôle non accessoire est de défendre les personnels placés sous leurs ordres ainsi que le devenir de l'institution militaire, celle-ci ne disposant pas, ou encore si peu, d'une représentativité corporatiste pour s'exprimer.

Ce constat touche au fonctionnement élémentaire de l'Etat. L'institution militaire participe en effet, avec la diplomatie, la justice ainsi que la police, aux pouvoirs régaliens de l'Etat. Ces pouvoirs sont ceux de la souveraineté. Ils définissent l'Etat originel, ceux pour lesquels il a été créé, c'est-à-dire pour pourvoir à un besoin élémentaire devenu son premier devoir : la sécurité de chacun. Les armées assurent la défense du pays, leur existence conditionne celle du pays, sa toute première sécurité. Les incidents sus évoqués amènent donc à se poser la question : pourquoi cette aliénation sur un sujet si grave, ce cantonnement du militaire ? Une tradition lointaine qui prétend être fondatrice

de la démocratie soumet le pouvoir militaire au pouvoir civil. « Cedant arma togae », « Que les armes le cèdent à la toge » est ainsi la parole de Cicéron communément et fort sagement rapportée. Le gouvernement militaire, représenté par les armes, doit faire place au gouvernement civil, représenté par la toge. Qu'en est-il vraiment ? Replaçons cette parole dans son contexte : Celle-ci intervient dans celui d'une guerre civile romaine qui mettra fin à la direction collégiale de la république. Cicéron finira lui-même assassiné dans cette période sombre de l'histoire de Rome. La guerre civile, vécue par l'auteur, guerre qui est toujours la pire de toutes, inspire assurément cette parole. L'histoire de France est également marquée par la guerre civile et un nombre conséquent de coups d'Etat militaires. Le pouvoir en place a été bousculé pour un projet ayant souvent conduit à la catastrophe historique et à l'abaissement du pays. Plus récemment, c'est la conséquence des événements douloureux de la décolonisation, en Algérie plus particulièrement avec le putsch d'avril 1961, qui a placé l'armée sous surveillance et contribué à durcir le droit d'expression des militaires et leur devoir de réserve. Acteur potentiel de la sédition, le pouvoir militaire est considéré comme liberticide, générant l'impérialisme et de grands déboires nationaux. C'est la menace de guerre civile, la crainte de l'instauration par la force d'un pouvoir non démocratique qui place le militaire dans l'état de sujétion que nous lui connaissons. Ainsi de récentes prises de parole ou comportement d'officiers généraux à propos de décisions gouvernementales ont immédiatement conduit à des commentaires de presse évoquant un prochain coup d'état militaire, en jetant même quelques noms en pâture à la vindicte publique. Les agents de l'Etat sont tout également soumis au devoir de réserve mais c'est sans les armées, devenues « la grande muette » que ce devoir s'avère être le plus rigoureux. Pour autant, nombre de fonctionnaires civils sous couvert de leur représentation syndicale transgressent allègrement et impunément leur devoir de réserve.

Le militaire s'y est dignement résigné, par éthique, la détention des armes de la nation et « la mort comme hypothèse de travail¹ » lui réservant en retour la meilleure considération au sein du corps social comme l'indiquent les récents sondages. Néanmoins, si le militaire se ressent comme un citoyen exemplaire, il se considère également comme diminué par un statut aliénant, limitant son droit d'expression, droit pourtant garanti à tout un chacun par la constitution. Cette situation conduit à l'éloigner du monde politique et de toute possibilité d'accès à la représentation nationale, de toute participation à la décision en vue du bien commun. S'étant vu accorder le droit de vote en même temps que les femmes de notre pays, il est statutairement le seul agent de l'Etat obligé de quitter son corps s'il veut se présenter au suffrage populaire.

Cette relégation source d'incommunication répond-elle à une nécessité avérée ? Si l'on reprend l'exemple antique, on doit remarquer que la parole de Cicéron a été peu mise en pratique. Les consuls romains, figures de proue du gouvernement de la république romaine, étaient élus par le Sénat et disposaient de prérogatives à la fois civiles et militaires. Les armées romaines étaient ainsi commandées par des consuls dont la formation militaire était parfois très superficielle. Le « *Cursus honorum* » d'un citoyen de haut rang comportait inmanquablement un passage sous les armes pour assurer une campagne militaire ou un commandement sur les frontières de l'empire. Rome doit assurément sa longévité à une conjugaison performante entre registre militaire et civil. La France « faite à coup d'épée », selon Charles de Gaulle², ceci grâce aux « rois de guerre »³, n'a pas échappé à cette règle. On évoque par ailleurs Carl Von Clausewitz et son adage bien connu : « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Mais plutôt qu'une rup-

1. Du titre d'un ouvrage récent du colonel Michel Goya « *Sous le feu, la mort comme hypothèse de travail* », Taillandier.

2. In « *la France et son armée* ».

3. Titre accordé au roi de France. cf. Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Petite bibliothèque Payot

ture, ce constat marque l'interaction entre ces deux registres. La subordination du militaire à la politique suppose que ce dernier soit bien au fait de l'art de la guerre. L'usage de la force est une option offerte pour traiter le problème de l'Autre, ce dernier disposant éventuellement de la même possibilité. Les conséquences doivent donc en être soigneusement évaluées. Nul mieux que le militaire peut y contribuer. Notre histoire récente illustre les déboires découlant du non-respect de cette réalité lorsque la politique générale conduite par le pays ne correspondait pas à ses options au plan militaire. Or, il faut bien reconnaître que le cursus actuel de nos politiques les éloigne de ce registre. La disparition du service militaire a diminué la part de la population imprégnée de la spécificité de ce métier bien particulier, voué à la préparation et la conduite de la guerre. La technicité croissante des armements complique l'imbroglio opératif. Jamais le « brouillard de la guerre »⁴, dans un contexte où se multiplient les acteurs potentiels, où les agressions possibles couvrent un large éventail, de la subversion terroriste à la dissuasion nucléaire, de la cyberguerre à la guerre dans l'espace, ne semble avoir été aussi impénétrable. Pour un politique, il faut donc acquérir une spécialisation nécessitant un investissement conséquent pour saisir cette spécificité et embrasser ce large et bien inquiétant registre. Peu nombreux sont les élus qui y sacrifient, plus nombreux sont les stratèges de salon qui pontifient sur les écrans, encore plus sont ceux qui pratiquent la politique de l'autruche en affectant un pacifisme de bon aloi, en niant ou minorant toute probabilité de conflit, en refusant de se reconnaître tout ennemi dans un monde que chacun souhaite voir pacifié. Comme chacun le sait, les souhaits correspondent rarement à la réalité. La césure n'est donc ni inéluctable, ni souhaitable pour le bon fonctionnement de l'Etat. L'exercice de la démocratie ne peut qu'y être adapté.

4. Formule de Carl von Clausewitz, « De la guerre ».

Il est nécessaire que le militaire prenne pleinement part à la vie de la cité, qu'il puisse porter jugement sur les grandes décisions qui marquent l'existence du pays, qu'il puisse plus aisément parvenir « à la toge », quand bien même beaucoup se satisfont de l'en tenir éloigné en prétextant d'une inaptitude consubstantielle à son état. Cette sous-citoyenneté doit cesser.

Il est normal de s'inquiéter de voir la défense du pays s'étioler depuis des décennies face aux menaces d'un monde en grand bouleversement. Il est normal de dénoncer un Etat perdant toute autorité face à la transgression, à la délinquance et à l'insurrection en maintenant son système judiciaire en état d'anémie. Il n'est pas normal de voir une jeunesse promise au chômage parce que son système éducatif ne valorise pas l'effort et la poursuite d'un savoir inadapté sanctionné par des diplômés corrompus. Il est navrant de voir le triste spectacle offert par la jungle de Calais, de constater l'incapacité à réguler une immigration délibérément mal contrôlée afin de satisfaire aux critères d'une charité très mal ordonnée. Il est plus qu'inquiétant de voir le divertissement précéder le bien commun, de voir ses pourvoyeurs et autres faquins accaparer la parole en plaçant la dérision au-dessus de la raison, en éloignant ainsi le citoyen de la réalité et des devoirs de la chose publique. L'ultime alarme surgit au constat des choix malheureux et assurément démagogiques d'une république qui détruit lentement mais sûrement l'Etat par une gestion des deniers publics orientée vers la satisfaction des insatiables, des imposteurs et des vociférants.

Sur ces rubriques, les citoyens de toute condition doivent s'exprimer. Les militaires ne peuvent en être écartés.



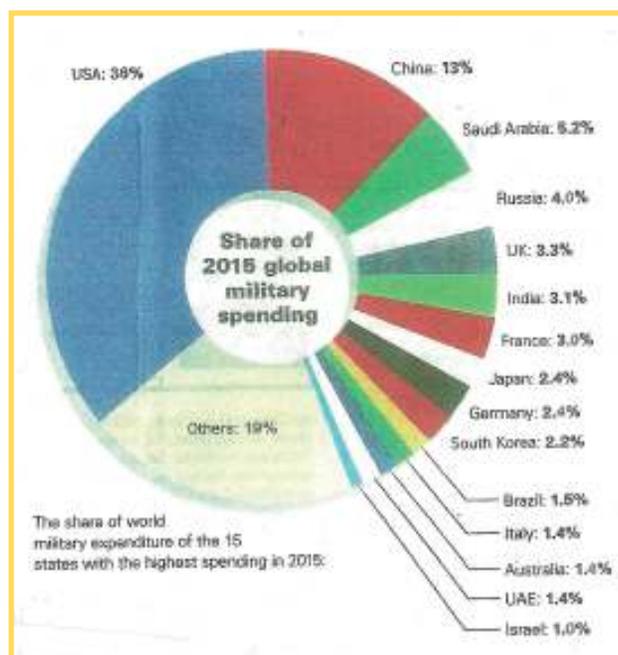
Les dépenses militaires dans le monde

Par le Général (2s) De Bressy

Le magazine « Defense News » de Washington, a fourni le 11 avril un tableau des dépenses militaires mondiales en 2015. Tous les chiffres en Mds de dollars (1 € = 1,12 \$ en avril) sont issus du SIPRI de Stockholm et du FMI.

Notons que :

- Les USA représentent encore plus du 1/3 des dépenses militaires mondiales, la France 3 %.
- La France est passée de la 5^e à la 7^e place, dépassée par l'Inde et le Royaume-Uni.
- Les chiffres relatifs à la Chine sont des évaluations.
- Le SIPRI et le FMI évaluent à 2,1 % la part du PIB (GDP) de la France consacrée à la défense, mais pour l'EMA, 1,7 % seulement.
- La France et le Royaume-Uni ont réduit leur budget de défense, l'Allemagne l'a augmenté.



Rank* 2015	Rank* 2014	Country	Spending 2015 (\$ Billions)	Change 2006-15 (%)	World share 2015 (%)	Spending as a share of GDP**	
						2015	2006
1	1	USA	\$596	-3.9%	36%	3.3%	3.8%
2	2	China	[215]	[132]	[13]	[1.9]	[2.0]
3	4	Saudi Arabia	87.2	97	5.2	13.7	7.8
4	3	Russia	66.4	91	4.0	5.4	3.5
5	6	UK	55.5	-7.2	3.3	2.0	2.2
6	7	India	51.3	43	3.1	2.3	2.5
7	5	France	50.9	-5.9	3.0	2.1	2.3
8	9	Japan	40.9	-0.5	2.4	1.0	1.0
9	8	Germany	39.4	2.8	2.4	1.2	1.3
10	10	South Korea	36.4	37	2.2	2.6	2.5
11	11	Brazil	24.6	38	1.5	1.4	1.5
12	12	Italy	23.8	-30	1.4	1.3	1.7
13	13	Australia	23.6	32	1.4	1.9	1.8
14	14	UAE***	[22.8]	[136]	[1.4]	[5.7]	[3.2]
15	15	Israel	16.1	2.6	1.0	5.4	7.5
Total of top 15:			\$1.35 trillion		81%		
World total:			\$1.68 trillion	19%	100%	2.3%	2.3%

Les ateliers de Mara¹ : construire son réseau !

Par Didier SIMON, coordinateur Mara national
(voir aussi la plateforme Mara, espace « les ateliers »)

Nous commençons une série d'articles de sensibilisation à la démarche de transition professionnelle que suivent nos camarades d'active au départ de l'institution, s'ils souhaitent poursuivre une activité. Ce cycle commence par un article sur l'utilité du réseau dans la recherche de solutions d'emploi...

I. LA DÉFINITION DU RÉSEAU PROFESSIONNEL

Concrètement, la construction d'un réseau professionnel a pour objectif majeur de rassembler autour de vous un ensemble d'observateurs prêts à vous faire signe dès qu'une opportunité se présente. Il doit vous permettre d'utiliser vos relations et les relations de vos relations pour rencontrer votre futur recruteur. Avant toute démarche de construction de réseau, il est essentiel de se poser certaines questions : quelle est l'objet de ma recherche ? Quel est le marché de l'emploi visé, quels sont mes atouts pour l'intégrer ? Il s'agit d'abord de s'interroger sur soi. Le réseautage sera d'autant plus efficace si vous savez formaliser votre demande.

Vous connaissez plus de monde que vous ne le pensez !

Le réseau est enrichissant car plus on rencontre de professionnels, plus on est informé et motivé. Le réseau est efficace à condition d'y consacrer du temps et d'entretenir une certaine ouverture d'esprit. Utiliser son réseau, ce n'est pas «faire marcher le piston», c'est au contraire être actif.

Prenez le temps de noter des noms, des adresses mail, des numéros de téléphone, des fonctions, afin d'organiser vos démarches auprès de personnes que vous pourrez solliciter pour avoir un conseil, pour obtenir des rendez-vous.

Les informations que vous recherchez portent sur un besoin non satisfait, un problème non résolu dans l'entreprise, une restructuration à mettre en place, la création d'une nouvelle unité de production...

Vous pouvez aussi solliciter des conseils sur la façon dont vous menez votre démarche, un avis sur la pertinence de votre projet, et peut-être obtenir une recommandation qui vous ouvrira les portes d'un nouveau contact.

2. POURQUOI SE CRÉER UN RÉSEAU PROFESSIONNEL ?

Le principe du réseau social professionnel est simple, il s'agit à la fois de :

- vous constituer un réseau professionnel articulé autour de vos amis, vos professeurs, vos collègues rencontrés lors de vos jobs saisonniers : ce sont vos **contacts directs**. On appelle ce premier cercle le **réseau primaire**.
- multiplier vos contacts professionnels grâce aux contacts de vos contacts. Grâce à votre réseau primaire et à ses connexions, vous pouvez avoir accès rapidement à un large nombre de contacts. Ce second cercle de relations est appelé **réseau secondaire**. Ces contacts professionnels, qui constituent donc votre réseau, pourront s'avérer utiles pour :
- avoir accès à des **offres « cachées »**. Ces offres ne sont donc pas publiées sur les sites de recrutement. Il faut savoir que de 60 à 70% des offres d'emplois ne sont pas visibles !
- bénéficier de **conseils pertinents et gratuits**, que ce soit pour la construction

1. Mission d'Aide à la Reconversion de l'ANOCR (<http://mara-anocr.com>).

de votre projet² professionnel, ou pour l'obtention d'informations relatives à une entreprise.

- obtenir des **recommandations**, qui feront la différence par rapport à un autre candidat et prouveront le sérieux de votre candidature.

Un réseau est un système de ramifications entre des personnes en activité professionnelle, qui facilite les échanges d'informations et d'idées entre ses différents protagonistes.

3. COMMENT CONSTRUIRE SON RÉSEAU PROFESSIONNEL ?

Construire votre réseau, c'est vous mettre devant une page blanche. Vous faites la liste des personnes susceptibles de constituer votre futur réseau et veillerez à la compléter régulièrement. **Le réseau se construit en permanence** : à l'école, en vacances, pendant vos loisirs... N'oubliez pas les connaissances que vous avez par votre vie associative ou sportive. Ne négligez aucune piste. Vous pouvez aussi vous appuyer sur des annuaires de promotion d'élèves ou vos partenaires professionnels actuels et antérieurs.

Néanmoins, attention de ne pas tomber dans l'excès inverse et de penser uniquement en termes de réseau. Vos interlocuteurs s'en rendront compte et cela pourra vous porter préjudice.

La présentation

Pour alimenter votre réseau, vous devez être prêt à **exposer votre projet**, succinctement, à tout moment. Apprenez donc à bien le présenter et préparez une présentation longue de deux minutes, mais aussi une version courte (une minute, voire de trente secondes). Entraînez-vous !

Dans le reste de votre discours, il s'agit d'être **percutant**. Privilégiez l'exemple pour marquer plus durablement l'esprit de votre interlocuteur. Gardez en tête que

vos contacts a de multiples activités, vous serez donc certainement amené à répéter plusieurs fois votre message... Sans harceler votre interlocuteur pour autant !

Le comportement

Ne négligez pas votre **apparence**. Même si vous retrouvez votre camarade de jeunesse, n'oubliez pas que vous le faites d'abord pour des raisons professionnelles. Il doit, au sortir de votre rencontre, avoir de vous l'image de quelqu'un qu'il peut recommander à des partenaires d'affaires. Quant au sourire et à la jovialité, ils sont également de rigueur : il ne s'agit pas d'un entretien d'embauche formel dans un grand bureau mais d'un déjeuner ou d'un verre convivial, sans enjeu encore défini.

Le suivi

N'oubliez pas de prendre la **carte de visite** de votre interlocuteur (et de laisser la vôtre si vous en avez une). Si vous avez obtenu l'aide d'un de vos contacts pour une candidature, tenez-le au courant de l'avancement de votre projet, même si ce dernier n'aboutit pas. Il faut **investir du temps** pour assurer le suivi de votre réseau, mais c'est un investissement rentable à moyen et long terme.

4. COMMENT CULTIVER SON RÉSEAU PROFESSIONNEL ?

Entretenez votre réseau

Bâtir votre réseau vous a pris du temps et de l'énergie : ne le laissez pas dépérir par négligence ! Veillez à l'actualiser, le faire évoluer et à **l'enrichir continuellement** :

- Gardez de l'information sur vos contacts afin de connaître leurs évolutions de carrière. Pour cela, n'hésitez pas à prendre régulièrement de leurs nouvelles, tout en donnant des informations sur votre statut (dans une nouvelle entreprise, en recherche de stage, en poste).
- Surveillez votre e-réputation : les réseaux sociaux professionnels (Viadeo, LinkedIn) et personnels (Facebook) sont souvent consul-

2. L'élaboration du projet professionnel fera l'objet du prochain atelier (revue ANOCR d'octobre).

tés par votre entourage et vos recruteurs potentiels. Gardez donc vos informations à jour, et limitez les contenus trop personnels.

- Soyez vous aussi à l'écoute de votre réseau et pensez à rendre service avant de chercher à obtenir quelque chose ! En effet, dans la vie professionnelle comme dans la vie personnelle, il est plus facile d'obtenir de l'aide quand on a déjà rendu un service.

Bon à savoir

Evitez de croire que les personnes de votre réseau connaissent parfaitement vos compétences et votre parcours. Ils en ont bien une petite idée mais vous devez leur expliquer clairement ce que vous faites et savez faire pour qu'ils activent les bonnes « connexions » pour vous.

Rodez votre discours avant de prendre contact, et restez synthétique. Suivez votre fil conducteur, préparez vos questions et votre discours pour que votre interlocuteur sache d'entrée de jeu en quoi il peut vous être utile : demande de conseils, demande d'informations, etc.

Remerciez toujours la personne qui a pris sur son temps de travail ou sur son temps personnel pour vous recevoir. Et n'hésitez pas à lui faire part de votre disponibilité pour lui rendre service le cas échéant. Elle s'en rappellera.

Sachez rebondir d'un réseau à l'autre en vous mettant en rapport avec des personnes que vous verrez « de la part de »

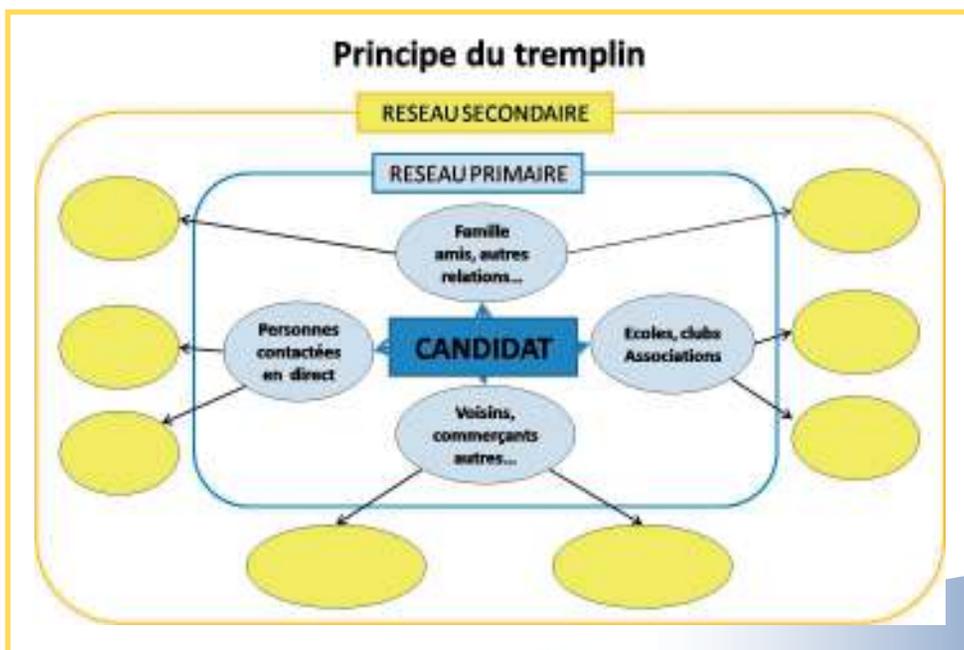
Adoptez le ton adéquat en fonction de votre interlocuteur. Le ton de la conversation variera selon qu'il s'agisse d'un ami, d'un ex-collègue ou d'un professionnel.

Tenez toujours la personne informée de la suite de votre parcours.

Parrains, voilà quelques éléments, en plus de ce que vous pouvez trouver sur notre site Mara, pour vous aider à éclairer un camarade sur le départ... Merci de votre engagement bénévole !

L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare » Maurice Blondel

(philosophe Français 1861-1949).



Un nouveau dossier est ouvert afin que nos épouses, qui sont notre premier soutien, puissent prendre la parole et donner leur avis sur un problème ou un domaine susceptibles d'intéresser celles-ci, voire leur mari.

N'hésiter donc pas à prendre la plume ou plutôt votre PC et envoyez vos écrits à bulletin@anocr.com qui vous publiera

FEMMES D'OFFICIERS

Les veuves d'Officiers de l'armée française sont souvent en grande détresse

*Par Madame Jocelyne Chandouineau-Girardet
présidente du groupement de Charente
et membre du conseil d'administration de l'ANOCR*

En effet, peu de veuves ont pu travailler durant la carrière de leur mari. Les mutations successives les en ont empêchées. Il n'est pas rare que durant leur vie d'épouse elles aient dû effectuer plus de 20 déménagements. Seules les épouses ayant une profession dans la fonction publique ont une chance d'avoir une mutation relativement proche de celle de leur mari. Ceci est toujours vrai aujourd'hui.

Les jeunes veuves dont le mari est mort en OPEX ou en service perçoivent une pension de réversion qui leur permet de vivre décemment. Ce sont des veuves jeunes qui, si elles souhaitent se reconstruire en se remariant ou simplement en vivant en concubinage, perdent la totalité de cette pension. L'Etat ne pense pas qu'il a un droit de réparation auprès de ces épouses qui pendant des années ont souffert de ce deuil et ont dû élever seules leurs enfants. La pension de réversion d'invalidité, appelée autrefois pension de veuves de guerre ou pension de veuves hors guerre en temps de paix, devrait être versée à vie à ces jeunes femmes.

Les jeunes veuves d'Officiers morts de maladie ou d'accident, non en relation avec le service, sont encore plus mal loties. En effet si l'Officier n'a pas 15 ans de service, son épouse ne touchera aucune pension et devra très vite trouver du travail pour sur-

vivre. Pour que les épouses ne restent pas dans le besoin il est recommandé à tous les Officiers de contracter une assurance décès au profit de leur épouse (assurance prise sur leur solde). C'est le seul moyen actuellement pour que ces jeunes femmes ne soient pas à la rue avec leurs enfants dans les mois qui suivent leur veuvage.

Pour les plus anciennes, celles dont le mari est décédé en retraite, la pension de réversion sera égale à 50% de la retraite du mari. Elles non plus n'ont jamais travaillé. Si, par chance, l'époux est décédé après 75 ans et a été ancien combattant elle bénéficiera d'une part et demie pour ses impôts. Sinon, comme toutes les veuves et tous les veufs ce sera une part, comme les célibataires ou les divorcés, ce qu'elles ne sont pas.

Parmi les plus anciennes veuves d'Officiers certaines vivent sous le seuil de pauvreté. Seules diverses Associations dont l'ANOCR sont là pour leur offrir le nécessaire comme du chauffage en hiver. Avec leur maigre pension il ne leur est souvent pas possible de remplacer une chaudière défectueuse.

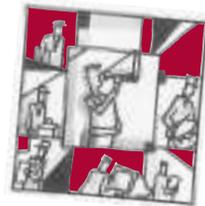
Comment imaginer, que l'épouse d'un Officier Français qui a servi son pays souvent au risque de sa vie, puisse finir ses jours dans le besoin ? Comment imaginer qu'elle doive recourir au secours de ses enfants, si elle en a, ou bien à l'aide d'Associations d'entraide ? C'est indigne d'un grand Pays.



Le commandant Emmanuel DIEUDONNE est décédé discrètement, comme il a vécu. Il tenait cette énorme rubrique que sont les Brèves de défense et les Brèves sociales et malgré cette terrible maladie qui l'a emporté il ne voulait pas être remplacé. Aux réunions du comité de rédaction il écoutait et tout d'un coup il prenait la parole pour donner son avis. Il était tellement discret que personne n'a de renseignement sur lui-même et sa carrière. Nous ne l'imaginions même pas esgrimant et voici ce qu'en dit son président : « Le commandant Emmanuel DIEUDONNE était un membre ancien, fidèle et assidu de la salle d'armes du Cercle Militaire. Il était un camarade calme, d'un caractère très agréable, d'une discrétion et d'une modestie totale. Il nous a laissé dans l'ignorance de sa carrière militaire et de tout son passé. Nul, par discrétion et respect, ne l'a interrogé et rompu ainsi sa réserve. Sa valeur était évidente et l'a fait appeler à siéger à notre comité de direction. Nous avons conscience d'être ainsi passé à côté de l'homme réel et profond. Nous le regrettons ». Merci mon commandant pour ce que vous avez fait pour le bulletin.



Brèves Sociales



■ LE MÉMENTO SOCIAL DE L'ANOCR

Conçu et mis à jour par les membres de la commission sociale de l'ANOCR, ce document rassemble des informations à caractère social ayant pour objet de renseigner, d'orienter sur l'existence d'aides, d'informer sur des domaines spécifiques ainsi que d'indiquer la conduite à tenir par le conjoint survivant en cas de décès.

Il ne se substitue pas aux textes officiels.

Il est consultable sur le site internet de l'ANOCR

■ SOMMAIRE DU MÉMENTO

• ACS-PUMA-CMUC :

- Aide complémentaire santé
- Protection universelle maladie (ex CMU)
- Couverture mutuelle universelle complémentaire

• ACTION SOCIALE DE LA DEFENSE : (ASD)

- Aides

• AIDES ET SECOURS :

– **ANOCR** : Association Nationale des Officiers de Carrière en retraite, des Veuves, Veufs et Orphelins d'Officiers.

– **UNEO** : Utile -Naturelle - Essentielle - Optimale

- Les aides
- L'assistance
- Les garanties

– **CNMSS** : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale

- Contacts
- Les aides
- Les secours
- Le dossier unique

– **CNG.MG** : Caisse nationale du gendarme. Mutuelle de la Gendarmerie.

- Contacts
- Les aides

– **MAA** : Mutuelle de l'Armée de l'Air

- Contacts
- Les aides

– **MNM** : Mutuelle Nationale Militaire

- Contacts
- Les aides

- **ADO** : Association pour le Développement d'entraides dans les armées.
- **ONACVG** : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- **AGPM** : Association Générale de Prévoyance Militaire
- **GMMA** : Groupement Militaire de Prévoyance.
- **SMLH** : Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur.
- **CLIC** : **Centre Local d'Information et de Coordination.**
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale.
- **CIAS** : Centre Inter Communal d'Action Sociale.
- **AIDES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES GIR 1 à 6 :**
 - Amélioration de l'APA à domicile à compter du 1^{er} mars 2016
 - APA : Modalités d'attribution
 - Autres intervenants et domaines
 - Maisons de retraite : Les coûts
 - Hébergement personnes âgées :
- **AIDE AUX AIDANTS :**
 - Guide de l'aidant familial (droits - aides - solutions de répit).
 - Aide aux aidants.
- **DECES : Guide du conjoint survivant**
 - Dossier d'Informations générales à préparer pour le conjoint survivant.
 - Chronologie des actions à conduire après un décès.
 - La pension de réversion du conjoint survivant.
- **HABITAT** : Amélioration - Aménagement habitat.
 - PACT ARIM.
 - ANAH.
- **REVERSION :**
 - Militaires et fonctionnaires.
 - Régime général.
 - Complémentaire ARRCO AGIRC.
 - Pension invalidité.
 - Retraite du combattant.

■ LOI PORTANT SUR LA FIN DE VIE

La « Loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie » a été publiée au Journal officiel n° 0028 du 3 février 2016, Le texte intégral est consultable sur www.legifrance.gouv.fr.

Droit de toute personne de recevoir « sur l'ensemble du territoire » les traitements, soins et thérapeutiques garantissant « le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées ». (Article L. 1110-5).

Nouvelles dispositions

Le code de la santé publique établit désormais que « la nutrition et l'hydratation artificielles constituent des traitements qui peuvent être arrêtés » s'ils relèvent de l'acharnement thérapeutique Dans les cas d'affections graves et incurables, assorties de souffrances réfractaires aux traitements, il est prévu la mise en œuvre jusqu'au décès d'une « sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience, associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie »

Le nouveau texte devrait permettre à un patient en phase « avancée ou terminale d'une maladie grave ou incurable » d'être plongé dans l'inconscience jusqu'à un décès sans souffrance.

Condition : avoir fait la demande

■ LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT ET APA

Revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile au 1^{er} mars 2016

But : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et mieux soutenir leurs proches aidants.

Le texte prévoit une augmentation des plafonds de cette allocation de **100, 150, 250 et 400 € « en fonction du degré de dépendance » des personnes.**

Les montants maxima de l'APA sont revalorisés à :

- **1 713,08 € par mois pour les personnes en Gir 1** (plafond avant le 1^{er} mars 2016 : 1 312,67 €) ; (soit une augmentation de 400 € pour un degré de perte d'autonomie d'une personne âgée GIR 1), soit 20 heures de service d'aide à domicile supplémentaires par mois.
- **1 375,54 € par mois pour les personnes en Gir 2** (plafond avant le 1^{er} mars 2016 : 1 125,14 €) ; (soit une augmentation de 250 € pour un degré de perte d'autonomie d'une personne âgée GIR 2).
- **993,88 € par mois pour les personnes en Gir 3** (plafond avant le 1^{er} mars 2016 : 843,86 €) ; (soit une augmentation de 150 € pour un degré de perte d'autonomie d'une personne âgée GIR 3).
- **662,95 € par mois pour les personnes en Gir 4** (plafond avant le 1^{er} mars 2016 : 562,57 €). (soit une augmentation de 100 € pour un degré de perte d'autonomie d'une personne âgée GIR 4).

Le Gir (ou groupe iso-ressources) est le niveau de dépendance dans lequel la personne âgée est positionnée compte-tenu de son degré de perte d'autonomie.

Outre les besoins d'aide de la personne âgée, l'équipe médico-sociale du département examinera désormais également le besoin de répit de l'aidant et une majoration du plan d'aide pourra être accordée à la personne âgée dont le proche aidant assure une présence ou une aide indispensable à sa vie à domicile, et qui ne peut pas être remplacé par une autre personne à titre non professionnel. Dans ce cas, l'équipe médico-sociale pourra proposer, dans le cadre du plan d'aide, le recours à un dispositif d'accueil temporaire, de relais à domicile, ou à tout autre dispositif permettant de répondre au besoin de l'aidant.

La participation financière des bénéficiaires a été reconsidérée afin de diminuer le reste à charge :

Le taux de participation financière des bénéficiaires de l'APA gagnant entre 800 € et 2945 € est modulé suivant les ressources et le montant du plan d'aide.

Quant aux bénéficiaires de l'APA gagnant jusqu'à 800 € par mois, ils sont exonérés de participation financière à partir du 1^{er} mars 2016.

Par ailleurs des aides financières pourront être accordées aux aidants afin qu'ils financent des solutions de répit ou en cas d'hospitalisation, une solution de relais ponctuelle.

Ce droit au répit peut être activé quand le plafond du plan d'aide de l'APA de la personne aidée est atteint. Il peut financer, dans la limite de 500€ par an, l'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour ou de nuit, un accueil temporaire ou un relais à domicile

En outre, ce décret simplifie la procédure de demande de carte d'invalidité et de carte de stationnement.

■ CARTE MOBILITÉ-INCLUSION

Le Sénat a voté le 28 avril à l'unanimité l'article de loi créant la carte mobilité-inclusion.

Cette carte unique, sécurisée et infalsifiable, remplacera au 1^{er} janvier 2017 les cartes en format papier actuellement délivrées aux personnes handicapées : les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

La carte mobilité-inclusion, qui sera signée par le président du conseil départemental, maintient les droits attachés aux trois cartes auxquelles elle se substitue. Elle sera fabriquée en 48 heures et expédiée directement au domicile des personnes.

Les sénateurs ont permis une simplification supplémentaire, avec l'avis favorable du Gouvernement : pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en GIR 3 et 4, c'est-à-dire des personnes âgées en perte d'autonomie assez avancée, qui ont donc déjà fait l'objet d'une évaluation

de leurs capacités réduites, les cartes de priorité et de stationnement pourront être délivrées immédiatement par le président du conseil départemental sans nouvelle évaluation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Un tel dispositif existe déjà pour les personnes en GIR 1 et 2, les plus dépendantes, il est ainsi étendu.

■ ANNUAIRE EN LIGNE DES MAISONS DE RETRAITE : INCLUSION DES RÉSIDENCES-AUTONOMIE

Disponible sur le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches (www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr), l'annuaire des maisons de inclut une nouvelle rubrique, les résidences-autonomie (ex logements-foyers).

Les résidences-autonomie offrent une solution intermédiaire entre la vie à domicile et la vie en maison de retraite médicalisée.

L'annuaire fournissait déjà les coordonnées des maisons de retraite médicalisées : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unités de soins de longue durée (USLD). Il permet de faire une recherche des établissements par commune, et dans un rayon géographique jusqu'à 200 kilomètres. Outre les adresses et numéros de téléphone, il précise les capacités d'accueil des établissements et s'ils permettent de percevoir l'aide personnalisée au logement (APL) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

■ NON ASSISTANCE EN PERSONNE EN DANGER POUR RAISON DE SOIN

Code pénal « la non-assistance à personne en danger n'existe pas ».

Peut-on obliger quelqu'un à se soigner, quels sont les risques judiciaires encourus ?

Si refuser les soins est un droit, se faire soigner l'est aussi. L'autorisation de soins et d'opérer n'existe ni pour les mineurs, ni

pour les majeurs sous tutelle. Le médecin ne peut en aucun cas l'exiger. Il a le devoir de délivrer les soins nécessaires sans qu'un accord extérieur vienne troubler le secret qui le lie à son patient.

En dehors des soins psychiatriques sans consentement, très encadrés, et limités aux soins psychiatriques, il n'existe aucun moyen d'obliger quelqu'un à se soigner, même si l'on considère – c'est éminemment subjectif – qu'il se met en danger, qu'il est vulnérable, ou que sa santé mentale est altérée : se mettre en danger est un droit qui relève de la vie privée, de ses choix personnels.

Il est donc impossible d'être poursuivi pour « non-assistance à personne en danger », puisque la non-assistance à personne en danger n'existe pas : le code pénal prévoit bien une « non-assistance à personne en péril » (art. 223-6), mais danger et péril ne sont pas synonymes. Le péril est ponctuel, on peut l'écarter par une action immédiate, le danger est continu, on ne peut pas le régler par une action immédiate : une noyade, un AVC, un arrêt cardiaque représentent un péril,

La minorité et la vulnérabilité – pas plus que la tutelle – ne permettent de forcer le consentement : toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement, et le médecin a l'obligation de respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix et de leur gravité (code de la santé publique, art. L.1111-4).

Le médecin, si le patient ne peut valablement consentir, délivre les soins sous sa propre responsabilité, rien ni personne, tuteur, juge, parents, ne peut l'en déloger.

■ PENSION DE REVERSION EN CAS DE REMARIAGE

La pension de réversion est partagée entre le conjoint actuel et l'ex épouse. Le partage est proportionnel à la durée de chaque mariage. (pro temporis)

Exemple: A la date du décès du conjoint, la pension de réversion est égale à 2000 €. Le premier mariage a duré 15 ans et le second 25 ans, la première épouse percevra 750 €, la seconde 1250 €.

Décès d'une des ex épouses :

Lorsqu'un des bénéficiaires percevant une partie de la pension de réversion décède, l'autre peut demander à la Caisse de retraite un nouveau calcul pour que soit augmentée sa part. Cette nouvelle répartition nécessite une demande auprès de la Caisse de référence.

Elle n'est automatique.

Pour connaître toutes les conditions à remplir pour bénéficier d'une pension de réversion du régime général : www.lassuranceretraite.fr

■ APL

Une réforme de l'allocation pour le logement (APL) est prévue pour juillet 2016, puis octobre 2016. Trois changements vont intervenir.

L'allocation pour le logement (APL) est accordée aux locataires de leur résidence principale sous conditions de ressources. Son versement est assuré par la caisse des allocations familiales (CAF).

- **A partir de juillet 2016**, un plafond de loyer sera instauré au-delà duquel le montant des APL sera dégressif. L'objectif est d'éviter les loyers trop élevés ;
- **A partir du 1^{er} octobre 2016**, les APL ne seront plus accordées aux enfants dont les parents sont assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ;
- **A partir du 1^{er} octobre 2016**, la Caf prendra en compte le patrimoine du bénéficiaire pour déterminer le montant de l'allocation dès lors qu'il excède 30 000 €. II/Fiscale.

Droit à une demi-part de quotient familial en plus.

– **Personnes ayant élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans.**

La demi-part attribuée aux personnes ayant élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans est réservée aux personnes qui vivent seules, c'est-à-dire ne vivant pas en concubinage.

– **Invalidité**

Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité égale ou supérieure à 80% bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

– **Ancien combattant**

Les titulaires de la carte du combattant, A compter de l'imposition des revenus de 2015, l'âge de 75 ans est abaissé à 74 ans.

■ DATES DES SCRUTINS EN 2017 ; ELECTIONS : PRÉSIDENTIELLE - LÉGISLATIVES - SÉNATORIALES

– **Élection présidentielle**

Dimanche 23 avril 2017 premier tour de l'élection présidentielle.

Dimanche 7 mai 2017 second tour de l'élection présidentielle

• *En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs voteront le samedi pour tenir compte du décalage horaire.*

– **Elections législatives**

Dimanche 11 juin premier tour.

Dimanche 18 juin second tour.

577 députés, dont 11 députés représentant les Français de l'étranger.

– **Elections sénatoriales**

24 septembre 2017, renouvellement de 170 sièges, des départements classés de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales.

BLOCTEL : LA NOUVELLE LISTE D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE À PARTIR DU 1^{er} JUIN 2016

Publié le 10 mai 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

À cette date, les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, ils devront entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site www.bloctel.gouv.fr (qui ne sera accessible qu'à partir du 1^{er} juin). Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription sera effective. L'inscription sera effective au maximum 30 jours après la réception du récépissé.

Le récépissé mentionnera également la durée d'inscription sur la liste d'opposition, à savoir 3 ans. Et 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs seront contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Si les appels continuent, les consommateurs pourront s'identifier sur le site www.bloctel.gouv.fr afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires.

Toutefois, le démarchage restera autorisé dans les situations suivantes :

- « en cas de relations contractuelles préexistantes » (par exemple, votre banque

pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres) ;

- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- de la part d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'il ne s'agira pas de prospection commerciale.

Les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement, ne sont pas concernés par Bloctel. Ils doivent être renvoyés par SMS au 33 700.

En outre, en attendant la mise en place de ce service Bloctel, sachez que tous les opérateurs de téléphonie proposent à leurs abonnés de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition.

Il existe 2 types de listes d'opposition :

la liste rouge (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste ne sont pas mentionnées sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs) ;

- la liste orange (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste orange ne sont plus communiquées à des entreprises commerciales en vue d'une utilisation à des fins de prospection directe. L'inscription sur la liste orange permet d'éviter le démarchage des entreprises commerciales mais les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite continue de figurer dans l'annuaire universel).

Rappel :

Le service Bloctel remplace le service Pacitel qui a fermé le 1^{er} janvier 2016 (les personnes qui étaient inscrites sur Pacitel devront se réinscrire sur Bloctel).





12 ANS PRISONNIER EN URSS

Par Enrico REGINATO et traduit par Joëlle VARLIETTE

Un officier italien, médecin, est fait prisonnier par les soldats soviétiques en 1942.

Pendant 12 ans, il sera incarcéré dans différents camps de concentration et goulags, travaillera dans des infirmeries et sera soumis aux travaux forcés. Il se dévoue sans cesse au chevet des autres, prisonniers ou soldats de toutes nationalités, sans aucune distinction, au péril de sa vie.

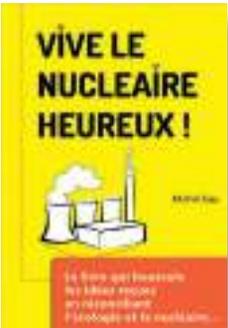
Son témoignage sur les horreurs de la guerre, les épidémies, les relations humaines dans cet enfer, est la pierre vivante du souvenir. Au milieu des vexations et des inquisitions, il a su garder, avec ses frères d'armes, l'humour, l'esprit vif et tenace de l'homme qui ne plie pas devant l'adversité.

C'est une page de l'histoire des combattants italiens, oubliés de tous, qui est ici mise à l'honneur grâce à cette nouvelle traduction. Ce livre est aussi une peinture de la société russe, avec ses travers d'hier et d'aujourd'hui.

Enrico Reginato est né à Santa Bona de Treviso en 1913. Alpiniste et champion de varappe, il est diplômé de médecine en 1930. Pendant la seconde Guerre Mondiale, il est fait prisonnier par les Russes pendant 12 ans et est décoré de la médaille d'or à la valeur militaire. A son retour de captivité, il écrit le récit de ses longues années de calvaire et porte inlassablement témoignage de l'enfer subi par ses compatriotes. Son livre publié en italien est aussi traduit en allemand et en espagnol. Il continue à poursuivre sa vocation de médecin au sein de l'arme des Carabiniers. Il décède le 16 avril 1990 à Padoue.

Saint Honoré Editions - 320 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01.70.62.92.50 Adresse mail : auteurs@editions-saint-honore.com



VIVE LE NUCLÉAIRE HEUREUX !

De Michel Gay Simple citoyen français

Désireux de défendre l'intérêt général, Michel Gay est membre de l'Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN), de la Fédération environnement durable (FED), et de la Société française d'énergie nucléaire (SFEN).

Souhaitant faire connaître la réalité au plus grand nombre en adoptant un vocabulaire accessible, Michel Gay a choisi de concentrer des vérités soigneusement « oubliées » en publiant cet ouvrage « Vive le nucléaire heureux ! » en autoédition.

« Ce livre a été écrit dans un langage simple [...] à partir de textes souvent longs, techniques et rébarbatifs de spécialistes compétents.

Il a pour objectif d'informer les responsables politiques et les citoyens (qui ne sont pas plus que moi omniscients) sur les exigences de production des EnR (énergies renouvelables) et du nucléaire qui conditionnent l'avenir de nos sociétés.

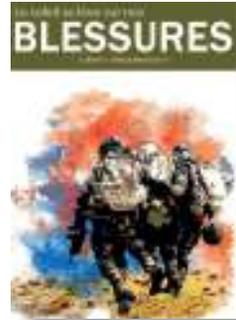
Il explique pourquoi l'énergie nucléaire durable est l'avenir d'une grande partie de l'humanité qui pourra s'en doter (Etats-Unis, Chine, Inde, Russie, Europe,...). »

Un livre mordant qui s'engage contre l'obscurantisme écologiste.

« Je suis un écologiste parce que j'aime la nature, le vent, le soleil, les petits oiseaux et que je trie mes déchets, mais je suis un écologiste pro-nucléaire. Parce que l'écologie n'appartient à personne, elle n'est pas le monopole des opposants au nucléaire. »

Après une carrière d'officier dans l'Armée de l'air en tant que pilote de chasse, Michel Gay s'intéresse à la production d'énergie, notamment électrique, afin de pouvoir décrypter des affirmations médiatiques qui lui semblent fausses.

Tél. : 04.79.71.61.32/06.83.61.28.48 - Mail : michelgay88@gmail.com Site Internet : http://www.vive-le-nucleaire-heureux.com



LE SOLEIL SE LÈVE SUR NOS BLESSURES

Livre de témoignages poignants et réalistes sur les blessures subies par des militaires du 3^e RIMA lors des conflits des 20 dernières années

Ce livre n'est pas un roman. Il n'est pas le scénario d'un film d'action dans lequel des super-héros sauvent le monde. Il raconte la vie de soldats blessés.

Ces hommes ont fait le choix de faire le récit de leurs expériences et, plus encore, ils racontent leurs combats quotidiens face à la blessure de guerre. La mutilation, celle là-même qui déchire le corps, mais aussi celle qui s'installe sournoisement au fin fond du cerveau et qui ne vous quitte jamais.

Leurs récits nous entraînent dans des conflits lointains, mal connus et souvent mal compris du grand public. Mais, ce qui fait la véritable richesse de cet ouvrage c'est qu'il est le fruit du travail d'humbles citoyens qui ont pris leur part, aussi modeste soit-elle, dans l'écriture de l'histoire de notre France.

Leurs témoignages nous laissent entrevoir la fraternité d'arme qui naît de la nécessaire entraide lorsque l'on se confronte à l'extrême, à l'inacceptable.

Depuis le 13 novembre 2015, à Paris, nous avons, pour beaucoup d'entre nous, pris conscience de l'importance de préserver certaines valeurs. Le moment n'est-il pas venu, alors que des filles et fils de France sont mutilés ou tombent sous les balles des obscurantistes, d'entendre et d'écouter nos blessés de guerre.

Que ces pages, imprimées à l'encre noire et écrites avec le sang et la sueur, s'impriment dans nos cœurs et nous préservent de l'oubli des sacrifices consentis par ces hommes du devoir.

« On ne sort pas indemne de la lecture des pages qui suivent... Ainsi se met en place, au fil des pages, un puzzle humain saisissant... même s'il est couleur rouge sang. C'est ce qui fait de ce livre un objet rare et précieux »

Pierre Servent

Amicale du 3^e RIMA-3^e RIC et des anciens d'Outre-mer et des TDM du Morbihan

BP 568 - Quartier Foch-Déléstrait - 56017 VANNES CEDEX

SAUVONS NOTRE LAÏCITÉ !

Franciser l'islam ou islamiser la France ? Essai sur la crise musulmane en France

Par Henri Roure

Vastes questions d'actualité auquel répond cet essai. Le fossé est considérable entre un Islam qui ne connaît pas de rupture entre la vie publique et la vie privée et une organisation étatique qui sépare l'État de l'approche religieuse, propre à chacun, tout en privilégiant une vision chrétienne de sa culture.

À partir d'un rappel des extes fondateurs de la laïcité et de leur analyse, l'auteur fait le constat de l'incompatibilité des préceptes du Coran, des Hadiths et de la Charia, avec une laïcité, culturellement chrétienne. Il envisage les risques de la poursuite d'une évolution incontrôlée et propose des solutions qui ne sont nullement celle d'un Islam à la française, totalement absurde pour qui connaît le fond religieux musulman !

Dès lors, face au nombre croissant de musulmans dans notre pays, se pose la question de l'avenir de notre Nation. Doit-on, précisément, rompre avec l'idée traditionnelle de Nation transcendant les différences ? Principe auquel l'Islam ne peut adhérer ; ou verser dans le communautarisme, au risque de disloquer notre pays en acceptant des revendications de plus en plus fortes de la part des musulmans ?

Officier-général issu des troupes de Marine, Saint-Cyrien, breveté de l'École Supérieure de Guerre, Henri Roure est Docteur d'État en Sciences Politiques.

Editions Auteurs d'Aujourd'hui 5, rue de Stockholm 34350 VENDRES

Editions.aa@orange.fr





1939 - 1940 : LES ALSACIENS ÉVACUÉS DE RHIN AU MONPAZIER

Par le Général (2S) Raymond Kuntzmann

Sans en faire la promotion, le général Raymond KUNTZMANN, membre de l'ANOCR Périgord, a écrit un livre à partir de longues et minutieuses recherches sur l'évacuation des Alsaciens vers le Sud-Ouest à la déclaration de la Seconde Guerre mondiale et a participé à l'orga-

nisation, dans la bastide de Monpazier, de journées alsaciennes les 20 et 21 mai 2016, pour raviver cette mémoire tout en associant la fête, la gastronomie, la culture et le patrimoine alsaciens avec la présence du groupe folklorique de Rhin au.

Son livre raconte l'évacuation planifiée et imposée des Alsaciens de Rhin au (Bas-Rhin), en 1939, et le retour sur leurs terres en 1940, leur accueil dans leur village de destination de Monpazier (Dordogne), leur installation, leur vie dans la bastide avec les commerçants locaux et le rappel de quelques individualités marquantes. Ce livre de 284 pages, accompagné de photos, n'est pas un produit commercial, mais peut vous être remis à prix coûtant (10 euros) en venant le chercher sur place... pour découvrir l'une des bastides les mieux conservées, classée parmi les plus beaux villages de France. Elle vaut le détour

Les grands-parents paternels de l'auteur ont vécu cette évacuation. Son père a rencontré, à Monpazier, la fille d'un boulanger du village avec laquelle il s'est marié. Installé définitivement à Monpazier, point d'ancrage de sa filiation maternelle, Raymond Kuntzmann, est donc le fruit de l'union d'un Alsacien et d'une Périgordine et plus largement, des mouvements de la guerre. Marié à une Sarladaise, il accentue son ancrage local. Tous les deux participent au jumelage entre Rhin au et Beaumont-du-Périgord, qui associe Monpazier.

L'auteur a raconté des vies dans cette aventure d'une année, sans se priver d'ajouter, en tant que besoin, des digressions et des commentaires personnels, sans concession, sur les événements de l'époque et sur leur compréhension au XXI^e siècle, avec les travers et les variations de la mémoire. Dans ce récit beaucoup de familles alsaciennes et périgordines peuvent retrouver, à leur niveau, des similitudes avec de nombreux points, qu'elles peuvent enrichir de leurs souvenirs. Il n'y a pas volonté de glorifier, mais simplement de raconter...

Éditeur : BNF

<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb44470047t.public>

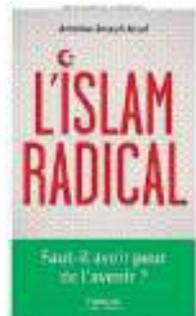
L'ISLAM RADICAL - FAUT-IL AVOIR PEUR DE L'AVENIR ?

D'Antoine-Joseph ASSAF

Assassinat d'otages, menace terroriste, engagement « djihadiste » de jeunes Européens... L'« État islamique », visage d'épouvante de l'islam radical, synonyme de barbarie, embrase les esprits et laisse perplexe. Pour éclairer l'actualité de façon constructive, et tracer un pont entre l'Orient et l'Occident, cet ouvrage propose un retour historique et une analyse philosophique du radicalisme, aux sources millénaires et religieuses. Il produit aussi une analyse géopolitique des formes contemporaines de l'islam radical. Enfin, il dresse le bilan géostratégique de la situation internationale depuis le 11 septembre. Antoine-Joseph Assaf nous livre un décryptage éclairant, un témoignage vivant et une vision pleine d'espérance, à l'intention du plus large public. Il nous invite à appréhender de façon posée les enjeux et les problématiques d'une réalité complexe, loin des fantasmes, des amalgames ou des simplifications.

« J'ai écrit cet essai en tâchant d'unir tes diverses approches qui ont marqué ma vie. En chercheur d'abord, car c'est te retour aux sources qui permet d'atteindre ta plus grande objectivité. En tant que témoin vivant de la plupart des événements que je relate. En tant qu'ancien conseiller politique dans cette région agitée du monde. Et même en tant qu'ancien otage dans un pays comme le Liban qui fut dans la dernière partie du XX^e siècle le pays miroir de toutes les guerres que nous vivons. »

Librairie Eyrolles - 55, 57 et 61 boulevard Saint-Germain - Paris 75015 - Tél. : 01 44 41 11 74
librairie@eyrolles.com



LA FRANCE ET LES TOUAREGS : DE LA COLONISATION À LA 3^e GUERRE MONDIALE

De Paul Anselin

Renseigné aux meilleures sources, cet essai analyse l'onde de choc géopolitique que provoque l'offensive djihadiste au cœur de l'Afrique, du pays des Touaregs aux confins du Sahel et du Sahara en passant par le Mali et ses proches voisins algériens, libyens, nigériens, mauritaniens ou sénégalais... Et bien au-delà, jusqu'au pourtour méditerranéen, et aux portes de l'Europe, au point d'y voir les prémices d'une troisième guerre mondiale déclinée « par morceaux ». On y découvre le territoire naturel des Touaregs, leur culture, leur histoire agitée, celle de ces mythiques tribus des hommes bleus du désert dans leur diversité querelleuse, de ces farouches résistants à la conquête coloniale, de ces rebelles au pouvoir central issu de la décolonisation... mais une histoire qui est aussi celle d'un Islam tolérant et d'une revendication identitaire et politique encore inachevée entre autonomie et indépendance. Cet ouvrage nous emmène enfin aux côtés des militaires et des acteurs politiques des opérations Serval et Barkhane, sur les pistes d'une intervention militaire française saluée pour sa pertinence et son efficacité, appelée à s'inscrire dans la durée... où les Touaregs, ennemis des djihadistes - c'est la conviction que l'auteur de ce livre nous propose de partager - peuvent être nos meilleurs alliés dans la guerre implacable déclarée à l'Occident.

Paul ANSELIN, ancien officier parachutiste. Guerre d'Algérie, Homme politique, ancien maire de Ploërmel. Spécialiste de l'Algérie, du Mali et du Niger et des affaires africaines. Passonné par les questions stratégiques et l'Islam.

Editions Temporis - 25 rue du Général Foy - 75008 PARIS

Tél. : 01 42 84 48 07 - contact@editions-temporis.com



DEVOIR DE MÉMOIRE

Lors de l'assemblée générale 2016, dans le cadre des travaux de la commission Mémoire, pour faire connaître et valoriser les actions mémorielles menées par les groupements, il a de nouveau été proposé que ces derniers rendent compte de leurs actions sous la forme d'un petit article (photo(s) accompagnée(s) d'un texte court) à paraître dans cette rubrique.

RAVIVAGE DE LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

6 avril à 18h15, le cortège composé des autorités, des administrateurs et des présidents des groupements de l'ANOCR ainsi que deux autres délégations, a remonté l'avenue des Champs Elysées et traversé la place de l'étoile-Charles de Gaulle pour se rendre sur la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de triomphe.



L'amiral Olhagaray, le général Mestrallet et le médecin général Payen déposent la gerbe au nom de l'ANOCR.



Le drapeau de la flamme avait été confié au commandant Teyssier, administrateur.

L'ESPRIT DE VERDUN, AVANT-HIER, HIER... ET AUJOURD'HUI

2016 est l'année de Verdun. Bataille emblématique de la Première Guerre Mondiale, un mot non moins emblématique résume Verdun et finalement la Grande Guerre : c'est le célèbre « **Courage...on les aura !** » que le général Pétain inscrivait à la fin de son ordre du jour il y a exactement cent ans, le 10 avril 1916¹.

« *On les aura..* » : la détermination à la guerre est une vertu militaire universelle. Théorisée par Clausewitz avec son affrontement des volontés, cette détermination est celle du soldat de chaque pays. Mais en France, elle s'exprime bien souvent de la même manière, et ce fameux « *on les aura* » ne date pas seulement des tranchées.

C'est ainsi qu'il fut prononcé un certain 18 juin - pas en 1940, quoique le ton y fût- le matin de la bataille de Patay, que Jeanne d'Arc allait remporter contre les Anglais, en 1429.

Les Français n'étaient pas rassurés : certes Orléans venait d'être délivrée, mais l'armée anglaise restait puissante et tenait encore Paris. Fallait-il risquer de nouveau ses forces ? On demanda conseil à Jeanne, qui répondit :

- « *Ayez tous de bons éperons* »
- « *Que dites-vous là ? Nous devrions fuir ?* »
- « *Non, ce sont les Anglais qui ne se défendront pas et seront vaincus, et vous aurez besoin de vos éperons pour leur courir sus.* »

Et comme on continuait de récriminer, Jeanne s'exclama :

- « *En nom Dieu, il les faut combattre ! Quand ils seraient pendus aux nues, nous les aurons !* »²

1. « Aux troupes de la II^e Armée
« Le 9 avril est une journée glorieuse pour nos armes. Les assauts furieux des soldats du Kronprinz ont été partout brisés. »

« Fantassins, artilleurs, sapeurs, aviateurs de la II^e Armée ont rivalisé d'héroïsme. Honneur à tous ! »

« Les Allemands attaqueront sans doute encore. Que chacun travaille et veille pour obtenir le même succès qu'hier. »

« *Courage...on les aura !* »

2. Georges Bordonove – *Jeanne d'Arc et la guerre de Cent ans* – Pygmalion, 1994.

Avant-hier les Anglais, hier les Allemands... et aujourd'hui ? Un rapprochement avec la guerre que mène actuellement la France est-il pertinent ? La détermination politique est clairement affichée :

*La France est en guerre [...] Les commanditaires des attentats de Paris doivent savoir que leurs crimes, loin de faire vaciller la résolution de la France, renforcent encore notre détermination à les détruire*³.

Ce « *on les aura* » d'aujourd'hui nécessite cependant d'être complété. Car si la France est bien déterminée à se battre, les guerres d'aujourd'hui ont radicalement changé.

On ne se bat plus en champ clos, les grandes batailles ont disparu, et l'adversaire a même changé de nature. Il est devenu *intérieur*, comme le montrent les attentats de Paris et Bruxelles. C'est peut-être pour cette raison que ce « *on les aura* » mérite d'être nuancé. Un journaliste avait trouvé le mot pendant la dernière guerre :

« *En 1914 on disait on les aura...
Eh bien maintenant, on les a* »

Parler d'un ennemi intérieur est cependant délicat. Porte ouverte « *à une stigmatisation infondée et dangereuse* » pour reprendre les termes de Jean-Yves Le Drian⁴, savoir le désigner est donc la difficulté de notre époque.

Lorsque Malherbe dénonçait en son temps les fomenteurs de guerre civile, ces *François qui n'ont de la France que la langue et l'habillement*, ces simples vers suffisaient à comprendre une réalité compliquée.

Aujourd'hui la situation est bien plus complexe ; puisse cette réflexion simpliste et légère contribuer à notre esprit de Verdun.

3. Discours de François Hollande au Parlement réuni en congrès, le 16 novembre 2015.

4. Jean-Yves Le Drian. « *Qui est l'ennemi ?* », Discours d'ouverture des Assises nationales 2015 de la Recherche stratégique.

ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

(Référence : votes de l'assemblée générale des 6 et 7 avril du Conseil d'Administration du 7 avril 2016)

BUREAU



Vice-amiral (2S)
M. OLHAGARAY
Président national
CPRM



Com. g^d (2S) **J.P. AMEILHAUD**
Coordinateur national des A.I.
représentant l'ANOCR
à l'Assemblée Nationale



Colonel (H) **M. BRUNET**
UNCO (2)
Vice-président

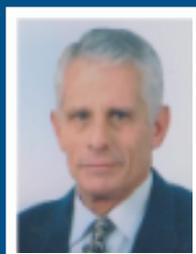


Colonel (H) **C. GRADIT**
Vice-président



Commissaire en chef
de la marine de 1^{re} classe
A. MONNIER
Trésorier CSFM (2)

ADMINISTRATEURS (1)



Contre-amiral **J. AZZIZ**



IPA (H) **P. BERGES**



CEC (H) **J.-M. BERNARD**
Secrétaire général COMAC
(1) - (3)



Colonel (H) **A. BOIS**
CFR-UNEO et Lachenaud
(1)



C^{re} amiral (2S)
Y. BONNEVILLE



Général (2S-T) **B. de BRESSY**
Comité d'Entente St-Syrienne (1)



M^{me} **CHANDOUINEAU-GERARDET**



Général de division
DUBOURDIEU



Général de division (2S)
Jean-Pierre DUPRÉ



Lt-Colonel (H) **T. LLORCA**



Général de brigade (2S)
F. MESTRALLET



Lt-colonel (H) **J.-P. PANOT**
Vice-président CNR - CFR -
OSS (1)



Médecin général
inspecteur (2S)
Claude PAYEN



M^{me} **RICHARD-MEVEL**



Com G^{al}
SERRA



Général de brigade (2S)
D. SIMON



Colonel (H) **J. SIMONNET**



Commandant **G. TEYSSIER**
CNMSS (1)

CSFM : Conseil Supérieur de la Fonction militaire
CFR : Confédération Française des Retraités
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNR : Confédération Nationale des Retraités
COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière
CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires
CPS : Commission Prestations supplémentaires
OSS : Observatoire Séniors Société
SEMLH : Société d'Entraide de la Légion d'Honneur
2S : 2^e section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine - T : Terre

(1) Représentant de l'ANOCR auprès de...

(3) COMAC : ANFASOCAF - ANOCR - FNOM - FNRG - UNPRG - UNSOR

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 6 ET 7 AVRIL 2016 au Cercle National des Armées de Paris

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS PAR LE PRÉSIDENT

Messieurs les présidents d'honneur

Madame et Messieurs les membres du bureau et du conseil d'administration

Messieurs les présidents des groupements

Mesdames, mes chers camarades

Nous voici réunis comme chaque année pour des moments de partage, d'information, d'étude, de propositions et de décisions. Cette année encore le menu est conséquent.

Vous allez voter ce matin afin de renouveler le conseil d'administration et nous allons travailler ensemble afin d'approfondir les voies et les moyens de faire avancer nos idées et d'améliorer le fonctionnement de notre association.

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2016.

Nous avons tout d'abord une pensée pour ceux qui nous ont quittés et qui nous sont chers.

Souvenons-nous du général Georges Philippot qui fut pendant de très nombreuses années un administrateur compétent, mais aussi un trésorier précis, concerné et sérieux et surtout un ami fidèle que je n'oublierai pas, que nous n'oublierons pas. Souvenons-nous aussi du médecin colonel Jacques Lauzu qui vient de nous quitter laissant un grand vide parmi nous.

Nous n'oublions pas non plus nos donateurs généreux : Madame Malvy, Madame Andrivet, Madame Brechet, Le lieutenant féminin Monchâtre, Mademoiselle Sale, Madame Perret, Madame Cantillon De Tramont et le général Bire au nom de son frère Jacques tué en Indochine.

Nous associons bien entendu dans nos pensées le souvenir de ceux qui sont tombés ou ont été atteints dans leur chair au cours d'opérations menées au service de la France sur les théâtres d'opérations. Et nous aurons une pensée pour les victimes des attentats du 13 novembre et du 24 mars à Bruxelles qui ont endeuillé nos deux pays et les ont fait changer de paradigme.

Que leur mémoire soit respectée et honorée, nous nous inclinons devant la douleur de leurs familles.

Nous allons respecter ensemble un instant de recueillement à leur intention.

I – ACTUALITES

Dans le domaine de nos engagements extérieurs, l'année 2015 a été marquée par la consolidation de régimes démocratiques dans la bande sahélienne malgré les grandes difficultés rencontrées dans la mise sur pied d'élections valables. Dans la même région, nos forces apportent un soutien logistique et de conseil à nos alliés africains qui se sont unis pour lutter contre la secte Boko-Haram qui sème la mort au Nigéria. Cette menace a largement débordé vers le Cameroun, le Tchad et le Niger voisins.

Ces milliers de militaires français sont engagés dans une lutte extrêmement difficile et longue et il est évident que des allègements de ce dispositif ne sont pas envisageables dans un avenir proche sauf peut-être en Centrafrique où Sangaris pourrait passer la main à des forces de l'ONU.

Nos engagements dans la lutte contre Daech en Irak et en Syrie sollicitent aussi très fortement nos forces armées alors qu'une recherche d'issue politique difficile à discerner se poursuit. Comme l'an dernier, beaucoup d'événements continuent d'impliquer nos armées à l'étranger pour un temps long.

Sur le territoire national, les événements du 13 novembre 2015 ont brutalement plongé la France dans un désordre nouveau, la peur est présente désormais et modifie peu à peu les comportements malgré le faux sentiment de sécurité améliorée que procure l'opération Sentinelle.

Là encore, la réponse de nos armées a été immédiate et efficace.

Au-delà de tous les satisfecit officiels dont elles ont été l'objet, nos forces armées sont extrêmement appréciées par la population.

Toujours solidaires de nos armées, nous continuons à leur manifester notre soutien à chaque occasion et nous soulignons avec force combien leur action est essentielle pour assurer la sécurité de notre pays, tenir notre rang, œuvrer à l'établissement de la paix dans le monde et nous affirmer comme un pilier essentiel de notre société.

II - LES POLEMIQUES

Après le choix, malvenu à notre sens, de l'entrée de Jean Zay au Panthéon, un certain nombre de sujets de préoccupations sont venus troubler cette année.

L'attribution de la légion d'honneur à des journalistes assassinés de Charlie Hebdo a choqué bon nombre d'entre nous. Elle relève du libre choix du Président de la République que beaucoup jugent contestable eu égard aux idées professées par ce journal. Cependant les règles d'attribution n'ont en aucun cas été transgressées. Une idéologie partisane a présidé à ce choix, nous ne pouvons que le déplorer et exprimer notre désapprobation auprès de nos élus et je vous y engage fortement.

Un élu de la nation s'est ému de l'expression libre de certains officiers à la retraite ou en deuxième section, demandant à la hiérarchie militaire de les faire taire. J'ai entamé une action pédagogique auprès de ce parlementaire afin de lui montrer combien ce type d'attitude est contreproductif, il s'en est expliqué en modérant largement son propos.

Le président de la République a cru bon de présider une cérémonie commémorative le 19 mars à Paris. Nous considérons que c'est un geste tout particulièrement maladroit à un moment où l'objectif de chacun et la responsabilité de ceux qui dirigent la nation est bien plus de rassembler que de diviser.

Ainsi on admettrait toutes les outrances pour les uns qui n'ont jamais exercé de responsabilités tout en les récompensant et il serait opportun de bâillonner les autres qui ont consacré leur vie à la défense de leur pays et savent de quoi ils parlent pour le bien de la nation.

Il y a là quelque chose de profondément choquant et malsain.

III - LES MENACES

Notre pays vit désormais sous la menace terroriste et tente, avec retard, d'y faire face en redistribuant ses forces et réorganisant son action.

Nous confirmons notre opinion sur la piètre qualité du dernier Livre Blanc et de la LPM qui l'a suivi à ce sujet. Nous voulons que les efforts désormais consentis prennent en compte cette toute première priorité qu'est la sécurité des citoyens.

La sécurité de la France et de l'Europe se joue au-delà de nos frontières et nos armées sont engagées sur de nombreux théâtres avec cet objectif. Elles le sont aussi afin de défendre la politique de la France qui veut et doit tenir sa place parmi les nations qui comptent.

Ainsi les charges sont excessives pour un outil de défense dont les ressources ont été lourdement contractées depuis plus de 30 ans et qui doit se reconfigurer face à des menaces différentes, asymétriques et de plus en plus proches.

C'est un véritable non-sens que de laisser perdurer une telle situation.

Un jour, placé devant un défi capital, notre pays peut se trouver réduit à l'impuissance par défaut de vision et de vigilance. **Cela n'est pas acceptable.**

IV - POLITIQUE GENERALE

I – Gouvernance des retraités militaires

Nous connaissons désormais le cadre général de cette nouvelle gouvernance qui vous sera exposé et expliqué demain par le contrôleur général Giner, secrétaire général du CSFM.

Les Associations Professionnelles Nationales Militaires (APNM) ont désormais une existence légale et il nous faudra un certain temps pour juger l'intérêt de cette innovation.

Nous conservons ainsi toute notre place dans un CSFM remanié, plus compact, d'environ 60 membres où siégeront 3 retraités qui devront relever le défi de la professionnalisation à temps complet du conseil.

Ses membres seront plus professionnels et mieux formés, les membres retraités pourront, eux aussi, suivre la même formation.

Le CPRM, instance de gestion des retraités militaires, voit son rôle renforcé.

Nous avons fait des propositions afin d'organiser le travail en commun d'une façon plus systématique afin d'établir des situations beaucoup plus claires pour les veuves, les personnes âgées, les retraités et les grands problèmes de défense du pays en faisant ainsi progresser nos idées.

2 – Adaptation des moyens de nos armées à leurs missions

Après les événements dramatiques de novembre les mesures conservatoires de gel de la déflation des effectifs militaires ont été prises.

La nouvelle LPM a permis d'effectuer une mise à jour nécessaire qui prend mieux en compte la menace sous-estimée sur la sécurité de nos concitoyens.

Dans le domaine plus général des politiques de défense nous attendons toujours la mise en place d'un système de sécurité national, optimisé et cohérent mais aussi intégré à l'Europe au sens large où les charges seraient mieux assumées qu'elles ne le sont actuellement entre pays européens.

Nous demandons avant tout que nos armées voient leurs dotations rehaussées à la hauteur de leurs missions et des menaces qui sont à nos portes.

3 – Le fonctionnement de notre association

Dans l'organisation générale mise en place avec la création d'un certain nombre de Commissions vous retrouvez au cours de votre Assemblée Générale, lors des réunions spécifiques, leurs actions et leurs projets.

Je vous en trace maintenant les lignes directrices principales.

3.1. Le recrutement

Nous constatons toujours un affaiblissement général du nombre d'adhérents. Il nous reste à améliorer nos dossiers de présentation, mieux cibler les adhérents potentiels et être plus attractifs encore par notre action dans tous les domaines.

Notre action de soutien aux groupements en difficulté s'accroît et dépasse désormais les simples problèmes financiers, ainsi une nouvelle commission de soutien a été créée autour du général Dupré et du médecin général inspec-

teur Payen pour dynamiser cette aide qui sera toujours la mieux adaptée possible en restant proche du terrain.

Nous souhaitons développer maintenant une politique de **reconquête des territoires**. Partout où cela sera possible nous recréerons des noyaux actifs susceptibles de faire renaître des groupements ou de mobiliser des camarades isolés.

Ainsi, il vous est proposé de créer un groupement Normandie pour continuer de travailler à la renaissance de départements où il n'y a pas ou très peu d'adhérents, comme nous l'avons fait en Île de France.

3.2. L'influence

Nous nous sommes attachés à donner à notre association une meilleure visibilité dans tous les domaines, nous avons atteint, je crois, un bon niveau, et sommes reçus aisément partout où nous le souhaitons, sauf toujours par Mme Adam, présidente de la commission de la défense de l'Assemblée Nationale.

Nous allons, en nous fondant sur la base de données de nos aspirations, poursuivre le développement de notre action sur des dossiers déjà identifiés avec ce nouvel outil mais prenant place dans une étude systématique des grands thèmes que j'ai déjà cités.

Pour toutes ces actions qui contribuent à assurer une place nouvelle et importante de l'ANOCR je tiens à encourager tous ceux qui y contribuent sous l'impulsion du commissaire général Ameilhaud.

3.3. Le social

La commission sociale travaille de façon nominale et je crois que beaucoup d'entre vous sont satisfaits de ses interventions, de ses conseils et des aides qu'elle dispense. Les aides financières d'un montant global de 41 000 € s'établissent à un niveau un peu plus bas que nos prévisions alors qu'aucune demande n'a été, à ma connaissance, rejetée par la commission.

Un complément très attendu au « Memento social » a été rédigé et sera bientôt mis en ligne, il traite des lieux d'accueil pour personnes âgées. Son contenu va vous être expliqué en commission.

Des dossiers sont élaborés afin de défendre au mieux nos demandes dans les enceintes compétentes : Assemblée Nationale, Sénat.

Nous souhaitons être ainsi plus que jamais les défenseurs de vos droits avec une meilleure expertise et une plus grande efficacité

3.4. Les finances

Dans une conjoncture économique fortement dégradée et s'appuyant sur une organisation comptable stabilisée, notre trésorier national a pu assumer sa tâche avec un peu plus de liberté d'esprit certes mais pas mal de difficultés car si les dépenses ont été contenues et inférieures au budget prévisionnel, les rentrées ont été nettement inférieures aux prévisions que nous avons déterminées sans doute à un niveau trop élevé.

Ainsi, même si notre avoir net peut encore paraître confortable, il nous faut réagir vite en prenant les mesures les mieux adaptées.

Cette année le déficit, qui est structurel chez nous, a atteint les 80 000 €. C'est trop important !

Une augmentation de la cotisation, déjà prévue, va vous être proposée mais nous allons aussi prendre des mesures fortes afin de préserver l'avenir.

Nous allons, en particulier, réaliser une économie de l'ordre de 10 000 € en localisant notre prochaine AG à la FIAP, établissement de très bonne qualité dans le 13^{ème} arrondissement où se tiennent déjà nombre d'AG d'autres associations.

Par ailleurs une allocation de placement nouvelle a été effectuée dont nous espérons des rentrées de l'ordre de 20 000 € supplémentaires, dans les mêmes conditions de sécurité qu'auparavant.

Nous devons cependant continuer d'être très vigilants car, dans ce domaine, les dégradations peuvent être très rapides.

3.5. L'aide aux blessés

Dans le cadre de nos conventions, nous continuons de leur apporter notre aide. Notre action a été très appréciée par la CABAT.

Il a été décidé de confier aux structures régionales de l'ONAC certaines tâches qui étaient assurées par les diverses cellules d'aide aux blessés jusqu'à présent.

Nous constatons ainsi une amélioration de leur prise en charge qui diminue les sollicitations officielles envers nous.

3.6. La mémoire

En ces années de centenaire de la grande guerre, nos groupements se sont largement associés à de très nombreuses manifestations commémoratives.

Nous avons soutenu le voyage au Canada d'élèves de Normandie des « Westlake Brothers ». Ils y ont effectué un périple de fraternité auprès des anciens combattants de ce pays.

Nous avons aussi soutenu, au sein du Comité National d'Entente, la mise sur pied d'un monument aux morts en OPEX dont le projet rencontre quelques difficultés.

3.7. La reconversion

La plate-forme MARA dont nous vous avons souvent expliqué le fonctionnement dans les colonnes du Bulletin connaît une mise en place progressive, elle n'est pas encore utilisée aussi intensément que souhaité mais nous savons tous combien il est difficile de s'approprier de tels outils informatiques.

C'est aussi, je dois le souligner à nouveau à destination de tous les groupements, un moyen de recrutement remarquable s'il est bien utilisé, ce que nous allons tenter de mesurer en commission et à l'occasion des restitutions.

3.8. La vie des groupements

Le colonel Gradit, notre vice-président, a mis en place une action forte et continue d'information qui irrigue tous les groupements. Vous allez pouvoir lui donner votre sentiment et discuter des améliorations éventuelles à apporter.

Nos actions d'influence vont également mettre à contribution les présidents lors des élections ou scrutins prochains. Cela va contribuer à toujours nous faire mieux connaître et à nous installer dans le paysage politique national, régional et local comme nous le souhaitons. Nous allons continuer à vous solliciter pour organiser les contacts avec les élus de vos départements.

Les aides aux groupements en difficulté ont été reconduites et les demandes sont restées très mesurées mais nous restons prêts à intervenir si nécessaire.

Diverses actions ponctuelles de soutien à des équipes dirigeantes de groupements ont été conduites pour assurer leur pérennité. Nous gagnons aussi en expérience et en organisation

dans ce domaine essentiel et notre nouvelle organisation porte déjà ses fruits et nous allons progresser encore j'en suis sûr.

Nous resterons extrêmement attentifs à vos avis dans ce domaine et veillerons à mettre en œuvre les conclusions des groupes de travail.

3.9. Le bulletin

Notre bulletin est considéré comme étant de grande qualité. Je saisis cette occasion pour remercier l'équipe de rédaction qui travaille avec rigueur, qualité et un grand dévouement. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles compétences dans le domaine de la rédaction comme de l'édition, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Faites nous part aussi de vos suggestions dans ce domaine essentiel de notre communication car il est fait pour vous mais aussi pour tous ceux que nous voulons convaincre et informer.

Son équilibre financier perdure, comme vous le constaterez ce soir.

Nous comptons bien améliorer encore cela à l'avenir.

VI – L'AVENIR

Maintenant que notre association dispose d'une organisation plus solide dans son fonctionnement interne et par ses actions d'influence, nous allons continuer de développer des actions ciblées auprès du Parlement et du ministère sur des sujets que nous allons développer ensemble aujourd'hui et demain.

Nous allons également renforcer encore notre action commune avec les autres associations de retraités militaires avec lesquelles les liens et les actions en commun continuent de se consolider comme je vous l'avais promis au sein du CPRM, du CSFM et du COMAC.

VII – CONCLUSION

Comme chaque année, je vous promets de nous battre pour vous avec une équipe dévouée dont il faut assurer en permanence le renouvellement, tâche ô combien difficile, dans un environnement économique peu favorable et sans beaucoup d'aide de nos armées qui ont certes bien d'autres soucis.

Peu à peu nous connaissons des avancées, vous les connaissez, et nos objectifs sont de plus en plus clairs.

Malgré les difficultés, nous sommes conscients de votre soutien permanent et tentons d'être à la hauteur.

Chaque année un défi d'ampleur se profile, l'an prochain ce seront les élections nationales, il faudra nous y mettre tous avec courage et lucidité en respectant notre neutralité politique, mais en défendant avec force nos valeurs

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

II - RAPPORT DU GÉNÉRAL (2S)

DUBOURDIEU (commissaire vérificateur des comptes de l'ANOCR pour l'exercice 2015)

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le commissaire vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2015.

Les opérations se sont déroulées tout au long de l'année et les investigations ont pu être conduites avec le concours sans réserve du personnel du siège dans un climat de confiance et en toute transparence. Ainsi, en particulier, chaque mois des pointages et rapprochements ont eu lieu sur de nombreux postes de recettes et dépenses avec l'examen des pièces justificatives. L'action menée permet d'apprécier le niveau de la mise en œuvre de la réglementation générale et le respect des prescriptions internes à l'association en matière de comptabilité financière.

Ce rapport présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2015,
- des points particuliers relevés lors des contrôles,
- la conclusion des contrôles réalisés.

I - LE RÉSULTAT 2015

Le compte résultat 2015 de l'ANOCR présente cette année un déficit de 80 996 €, soit une augmentation de 47 % par rapport à 2014 : il faut remonter à 2012 pour retrouver un niveau de déficit du même ordre.

Pour l'essentiel, on remarque par rapport à l'année passée :

- des charges d'un montant de 265 662 € en légère hausse, avec une première participation

de 4 000 € à la structure de reconversion CAP 2C et une action sociale du siège plus importante.

– des produits d'un montant de 184 665 € en baisse (– 21 165 €) malgré un apport exceptionnel d'un reliquat MIE de 3 737 €. Les abonnements, l'avoir des groupements, les produits financiers représentent les principaux postes inférieurs à l'année passée.

II - LE BILAN 2015

Le montant du bilan de fin d'année, en diminution (2,04%), s'élève à 3 785 187 €.

Dans l'actif circulant, les disponibilités des groupements qui atteignent 460 558,80 € ont légèrement diminué mais représentent cependant un montant appréciable (12 % du bilan total).

Le montant des charges à payer (18 472 €) est dans les normes habituelles de la fin de gestion annuelle de l'association.

III - POINTS PARTICULIERS / PROPOSITIONS :

C 1) Les contrôles de fin d'année du résultat et du bilan au niveau du siège ont dû s'adapter au retard consécutif à certaines corrections d'écritures initiées par le trésorier afin d'assurer la meilleure cohérence possible aux données financières 2015 de l'ANOCR.

C 2) L'absence d'un nombre important de comptes rendus de fin d'année (Effectifs / Finances), en provenance des groupements, demandés par la note administrative annuelle, n'a pas permis de réaliser la totalité des vérifications de ce domaine.

C 3) L'utilisation de l'Extranet par les groupements a progressé en 2015, ainsi 70 % d'entre eux ont mis en œuvre le dispositif expérimental de CR financier proposé dans ce logiciel. Cette démarche est à encourager et à préciser car elle offre des perspectives d'aide importantes dans l'architecture comptable l'association.

Prenant en compte cette possibilité, une mise à jour de l'aide-mémoire d'application du règlement intérieur (partie comptabilité) – accompagnée des mesures pratiques correspondantes dans le mémento Extranet 2 -, semble maintenant opportune.

Rappel : l'édition actuelle de l'aide-mémoire a été adoptée par l'assemblée générale d'avril

1991 suivi de 2 mises à jour en 1997 (partie générale) et en 2005 (partie comptable).

IV - CONCLUSION

Cette année, malgré quelques difficultés rencontrées, l'ensemble de l'audit effectué permet d'avoir une appréciation satisfaisante sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année écoulée. Les documents financiers soumis à votre appréciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie significative. Ils reflètent bien la situation financière de l'ANOCR au 31 décembre 2015. Je vous propose de les approuver ainsi que les recommandations préconisées dans ce rapport.

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité

III - RAPPORT FINANCIER 2015 DU COMMISSAIRE EN CHEF DE LA MARINE MONIER (trésorier national)

Le bilan de l'ANOCR établi au titre de l'année 2015 fait ressortir un déficit de 80 996,41 € en progression de 47 % par rapport à 2014 et faisant plus que doubler par rapport à celui de 2013. Supérieur de 25 000,0 € au résultat négatif figurant au budget prévisionnel il représente 43 % des ressources de l'année et 2 % de l'avoir net en début d'exercice. Cependant le total des charges est bien inférieur aux dépenses budgétées : 265 662,02 contre 276 000,00 €. Ce sont les ressources escomptées qui n'ont pas été au rendez-vous : 184 665,61 contre 205 830,45 € en 2014 et 220 000,00 € budgétés.

I - LE COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des charges reste relativement maîtrisé puisqu'il augmente de 1,80 % par rapport au montant 2014 qui lui-même était supérieur de 1,32 % à celui de 2013. Du reste le budget prévisionnel 2015 prévoyait une augmentation de 5,80 %.

La masse salariale qui représente 38 % des dépenses et 55 % des ressources est demeurée stable puis qu'elle est très légèrement inférieure à son niveau de 2014. Le coût d'impression du bulletin s'est réduit et ne représente plus que 90 % des recettes d'abonnement. Ont également poursuivi leur compression les postes « allocations pour fonctionnement des groupements »,

« dotations aux amortissements » et « impôts ». L'activité d'entraide et d'action sociale a repris en augmentant de 41 % par rapport à l'année précédente et dépassant même de 3000,00 € le montant budgété ; elle ne retrouve cependant pas le niveau de 2013 (33 506,88 €). Le poste « déplacements, réunions et manifestations » dépasse de 2000,00 € la prévision budgétaire : ce poste nourri aux deux tiers par les coûts de l'assemblée générale annuelle consomme tout de même 17 % des ressources et 38 % des cotisations. Enfin une participation de 4 000,00 € à la mise sur pied de la plateforme MARA n'avait pas pu être prévue.

Le total des ressources a baissé de 10 % par rapport à l'exercice précédent et est inférieur de 16 % aux prévisions budgétaires. Le problème se situe avant tout au niveau des produits financiers et de l'avoir des groupements. L'abaissement de la rémunération des livrets d'épargne de 1 à 0,75 % au 1^{er} juillet 2015 a produit ses effets et les discussions avec nos banques pour se tourner vers des placements bloqués plus rémunérateurs ont duré plus longtemps que prévu. L'avoir global des groupements a pour la première fois connu une baisse, qui plus est significative puisqu'elle atteint les 10 %. Si le produit des cotisations a augmenté de presque 2 000,00 € il faut surtout y voir l'effet du relèvement des tarifs plus que du nombre d'adhérents. En effet les recettes d'abonnements baissent de leur côté de plus de 3000,00 €.

Pour finir il est important de réaliser que cette année le déficit correspond presque au montant des cotisations perçues par le siège.

II – LE BILAN

Au niveau du bilan le déficit se traduit par la diminution de l'ensemble des deux postes de l'actif « placements » et « épargne » dont la somme passe de 3 063 465,85 en 2014 à 2 989 084,31 € en 2015. Mais dans l'optique d'amélioration des rendements financiers le ratio entre les deux postes a été profondément modifié en fin d'année 2015 puisque la part de l'épargne est ramené de 59 à 24 % au profit des placements.

III – LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

Compte tenu de l'importance du déficit structurel et de la nette confirmation de sa tendance

à la hausse, le budget prévisionnel ne doit plus être un exercice d'anticipation de l'évolution du résultat. Il doit désormais constituer une fixation d'objectifs traduisant sans ambiguïté une sérieuse prise de conscience de la situation et une volonté ferme d'amélioration des résultats des prochaines années.

Le montant des ressources 2016 est estimé à 200 000,00 € sur la base des postulats suivants :

- remontée de 16 000,00 € des produits financiers prudemment attendue du transfert du million d'euros du livret crédit du nord vers un placement plus rémunérateur,
- effort de réduction du déficit global des groupements de 6554,62 à 3000,00 €,
- maintien ou légère diminution des autres postes.

Le plafond global des charges est ramené à 255 000,00 € soit une contraction de 4 % par rapport à 2015 et 2,25 % par rapport à 2014. Cette contraction, qui pour l'instant demeure relativement modeste, concernera tous les postes sauf les impôts et les dotations aux amortissements sur lesquels il n'y a pas de levier d'action ainsi que l'action sociale qui doit demeurer sanctuarisée. Pour la masse salariale une réduction de 2 % est rendu possible par la fin du recours à un personnel prestataire dont l'opportunité n'est plus justifiée.

Si ces objectifs sont respectés le déficit pourra être ramené à 55 000,00 € ce qui veut dire que l'effort devra être non seulement poursuivi mais intensifié les années suivantes. C'est toute la structure de notre fonctionnement et des dépenses qu'il induit qu'il va falloir repenser.

BILAN ANOCR 2015

ACTIF	2013	2014	2015
IMMOBILISATIONS.....	281 612,47	274 687,33	273 222,24
PRETS	2 200,00	/	/
STOCKS.....	5 043,75	6 969,83	6 733,59
COMPTE DE TIERS.....	18 715,62	19 093,63	22 045,62
AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS.....	466 415,22	467 113,42	460 558,80
PLACEMENTS	1 247 160,27	1 259 867,27	2 279 067,78
EPARGNE.....	1 827 913,95	1 803 598,58	710 016,53
LIQUIDITES	70 201,78	32 950,92	33 543,07
TOTAL.....	3 919 263,06	3 864 280,98	3 785 187,63
DEFICIT	31 412,43	55 006,55	80 996,41
TOTAL.....	3 950 675,49	3 919 287,53	866 184,04
PASSIF	2013	2014	2015
FONDS PROPRES (dont fond social).....	3 833 118,39	3 801 705,35	3 749 698,80
DETTES.....	17 557,10	17 582,18	19 485,24
PROVISION SUR TITRES (écart estimé entre valeur).....	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Au 31 décembre 2013 et coût d'acquisition			
TOTAL.....	3 950 675,49	3 919 287,53	866 184,04
FOND SOCIAL			
Fond au 1 ^{er} janvier 2015			+ 187 482,23
Dépenses sociales du siège en 2015.....			- 23 319,68
Encaissements pour fond social			+ 11 471,80
Fond au 31 décembre 2015.....			175 634,55

ÉVOLUTION DES AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS

2009 :	434 568,22	
2010 :	448 239,12	+ 3,1 %
2011 :	448 827,95	+ 0,1 %
2012 :	451 931,90	+ 0,7 %
2013 :	466 415,22	+ 3,2 %
2014 :	467 113,42	+ 0,1 %

COMPTE DE RESULTAT 2015 ET BUDGET PREVISIONNEL 2016

CHARGES	2013	2014	PREV. 2015	REAL. 2015	PREV. 2016
ACHATS ET VARIATION STOCK	5 964,04	4 924,11	5 000,00	7 566,88	5 000,00
IMPRESSION BULLETIN	46 089,50	47 889,61	50 000,00	44 150,52	45 000,00
MASSE SALARIALE	75 329,68	102 477,57	103 000,00	102 142,86	100 000,00
DEPLACEMENTS, REUNIONS ET MANIFESTATIONS	31 001,15	29 116,97	29 000,00	1 026,37	28 000,00
PARTICIPATION CAP 2C	/	/	/	4 000,00	/
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	33 375,26	36 166,63	36 000,00	36 615,82	35 000,00
ALLOCATIONS POUR FONCT. DES GR	4 000,00	2 000,00	3 000,00	800,00	2 000,00
ENTRAIDE ET ACTION SOCIALE	33 506,88	16 510,58	20 000,00	23 319,68	23 000,00
MOINS-VALUE SUR CESSION OU REMBOURSEMENT DE TITRES		952,19			
PERTES EXCEPTIONNELLES	1 678,00	/	/	/	/
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	7 271,25	7 844,34	10 000,00	6 505,09	7 000,00
IMPOTS	19 204,00	12 955,00	20 000,00	9 535,00	10 000,00
TOTAL	257 419,76	260 837,00	276 000,00	265 662,02	255 000,00
PRODUITS	2013	2014	PREV. 2015	REAL. 2015	PREV. 2016
ABONNEMENTS	55 876,78	52 718,60	52 000,00	49 303,07	49 000,00
COTISATIONS	85 154,34	80 435,96	80 000,00	82 150,43	81 000,00
COTISATIONS BENEVOLES, DONNS	20 050,55	9 742,13	10 000,00	/	10 000,00
PRODUITS FINANCIERS	39 251,96	55 777,52	65 000,00	36 709,14	53 000,00
AUTRES PRODUITS	11 190,38	6 458,04	10 000,00	23 057,59	10 000,00
VARIATION AVOIR DES GROUPEMENTS	14 483,32	698,20	3 000,00	- 6 554,62	- 30 000,00
TOTAL	226 007,33	205 830,45	220 000,00	184 665,61	200 000,00
DEFICIT	31 412,43	55 006,55	56 000,00	80 996,41	55 000,00
TOTAL	257 419,76	260 837,00	276 000,00	265 662,02	255 000,00

ACTION SOCIALE AU NIVEAU DES GROUPEMENTS (source annexes I3)

2012 :	23 972,00
2013 :	22 116,00
2014 :	39 000,00
2015 :	41 371,00

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Les restitutions des commissions sont sur le site web de l'ANOCR.

IV. MOTION

Est en 4^e de couverture.

La motion est approuvée à l'unanimité.

V. APPROBATION DE LA RÉOLUTION

L'assemblée générale de l'ANOCR 2016 décide :

- La création du groupement « Normandie » qui englobe les départements du Calvados (14), de la Manche (50), de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76).
- La nomination comme vérificateurs aux comptes de l'ANOCR du commissaire général Marcel Forterre, ainsi que la nomination comme vérificateur aux comptes adjoint du colonel Jean-Claude Bordages.
- L'augmentation de la cotisation annuelle pour les officiers de l'euro.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité.

VI. CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après dépouillement des bulletins de vote, le président déclare élus :

- | | | |
|---|----------------|-------|
| – VA Michel Olhagaray | 5279 voix pour | REELU |
| – COL Michel Brunet | 5279 voix pour | REELU |
| – GD Gérard Dubourdieu | 5279 voix pour | ELU |
| – CGD Pierre Serra | 5279 voix pour | ELU |
| – M ^{me} Ghislaine Richard-Mevel | 5279 voix pour | ELUE |

Le Conseil d'administration procède à l'élection du Bureau :

- Le VA (2 S) Michel Olhagaray, seul candidat, est réélu président à l'unanimité,
- Le COM GAL (2 S) Jean-Paul Ameilhaud est élu vice-président, avec 19 voix,
- Le COL (H) Michel Brunet est élu vice-président chargé des groupements, avec 21 voix,
- Le COL (H) Claude Gradit est réélu vice-président chargé des groupements, avec 20 voix,
- Le CCM[®] Alain Monier est réélu trésorier national, à l'unanimité.

Ce compte rendu sera mis à disposition de tous les adhérents sur le bulletin de juillet 2016 adressé à chacun d'entre eux.

A Paris le, 3 mai 2016
Le Vice-amiral (2 S) Michel Olhagaray
Président de l'ANOCR

Le discours officiel aux autorités lors de la clôture de l'Assemblée Générale est sur le site.

Les restitutions des commissions sont sur le site web de l'ANOCR.



ADHÉRENTS DE L'ANOCR À L'HONNEUR

JORF n° 0102 du 30 avril 2016 - texte n° 4

Légion d'honneur 2016

EXTRAIT du JORF n° 0091 du dimanche 17 avril 2016

EXTRAIT du Décret du 15 avril 2016 portant promotion et nomination ;
Ministère de la défense

Militaires n'appartenant pas à l'armée active :

A la dignité de grand'croix

Muller (Achille, Pierre, Emile). Colonel. Grand officier du 15 octobre 2004.

Sanselme (Pierre, Jacques). Colonel. Grand officier du 7 mai 2002.

A la dignité de grand officier

Blanquefort (Pierre, Yves, Jean). Général de brigade, infanterie.

Commandeur du 17 août 1997

Clarke de Dromantin (Christian, Octave, Marie). Général de corps d'armée, infanterie.

Commandeur du 13 juillet 1991

Moreau de Bellaing (Bertrand, Henry, Robert). Lieutenant-colonel, arme blindée et cavalerie.

Commandeur du 11 novembre 2001.

Au grade de commandeur

Besaucèle (Henri, Jacques). Chef de bataillon, infanterie. Officier du 28 juillet 2004.

Billot (Henry, Paul, Marie). Général de brigade, troupes de marine.

Officier du 1^{er} septembre 1972.

Herbourg (André, Julien, Louis). Chef d'escadron, artillerie. Officier du 11 novembre 2007.

Bello (Michel, Maurice, Ernest). Commandant. Officier du 12 juillet 1993.

Au grade d'officier

Fougère (Max, Jacques, Henri). Commandant, cadre spécial. Chevalier du 29 septembre 1987.

Guillevic (Jacques, Gabriel). Colonel, troupes de marine. Chevalier du 1^{er} décembre 1969.

Lancesseur (Gilbert, Jean). Capitaine, artillerie. Chevalier du 19 septembre 1961.

Sicart (Jean, Mathieu, Michel). Capitaine, troupes de marine. Chevalier du 14 juillet 2004.

Ordre National du Mérite 2016

Décret du 29 avril 2016 portant promotion et nomination en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

NOR: DEFMI605489D

Ministère de la défense

Au grade de commandeur

Olhagaray (Michel, Jean, Ferdinand). Vice-amiral. Officier du 29 juin 1995.

(La chancellerie n'a pas encore publié la liste des adhérents de l'ANOCR concernés)

COURRIER DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, CORSE, ALPES DE HAUTE-PROVENCE, HAUTES-ALPES, VAUCLUSE

L'assemblée générale du groupement de Marseille a eu lieu le 24 avril 2016. Elle a rassemblé à l'UNM (Union Nautique Marseillaise) une quarantaine d'adhérents fidèles. Elle a été précédée d'une minute de silence marquée par une pensée pour nos adhérents décédés (26), pour nos soldats atteints dans leur chair au cours de différentes OPEX et pour les victimes des attentats terroristes récents. L'assemblée été suivie d'un repas marqué par une grande convivialité.

Le président, le général (2S) Cordoliani, a présenté une synthèse des conclusions de l'A.G. nationale et de ses commissions, le rapport moral de l'association et fait le point sur le groupement.

Dans le cadre de l'amélioration de l'implantation territoriale, il a insisté sur le succès des représentations locales, félicité les représentants et annoncé la poursuite de l'effort dans ce domaine.

Le commandant Brusadin, notre trésorier, nous a présenté une situation détaillée des effectifs et des finances. La situation financière demeure saine (bilan très légèrement positif) malgré des effectifs qui continuent, comme les années précédentes, à décroître (moins 33). : bien qu'il n'y ait pas encore sujet à préoccupation, il paraît maintenant nécessaire d'amorcer une réflexion sur l'avenir.

Le vice-président, le colonel Pujol, a présenté les actions du groupement liées à notre présence dans les différentes manifestations officielles civiles et militaires. Il a fait, par ailleurs, le point sur l'importance de la CNR, sur l'évolution des retraites et des affaires sociales. Au plan local, il a insisté sur son action auprès des élus des six départements et sur notre représentation dans les CODERPA.

Le colonel Calcagno a présenté le bilan de son action dans le domaine des dossiers de décorations et des aides sociales. Pour celles-ci il a insisté sur la nécessité d'être proactif en essayant de déceler et en signalant les bénéficiaires éventuels dans le besoin.

En conclusion, le président a remercié les adhérents présents pour leur confiance. Il a également remercié chaleureusement les membres du comité présents et le lieutenant-colonel Caporali - absent pour raisons de santé mais toujours à la tâche sur inter et intranet – pour leur collaboration

efficace et leur dévouement. Il a rappelé que dans la réflexion sur l'avenir énoncée plus haut, tout devait être ouvert : succession en l'état, décentralisation au niveau des départements, regroupement régional... En conséquence, avec l'aide du siège et de son organisation appropriée, appel et place doit être envisagé aux volontaires adhérents plus jeunes. Dans ce cadre, pour des raisons qui lui sont personnelles et parce qu'il estime ne pas avoir vocation à mener ce changement, le président a annoncé sa démission pour la fin de l'année en cours.

GROUPEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

L'Assemblée Générale du Groupement s'est tenue le jeudi 14 avril dans les locaux de l'Institut Régional de Tourisme et d'Hôtellerie (I.R.T.H) à Tarbes.

L'A.G qui réunit cette année environ un tiers de nos adhérent(e)s est ouverte à 09 h 30 par le Général (2s) CHAGNARD, Président du Groupement.

Après lecture du message de sympathie et de soutien de notre Président national, quelques instants de recueillement sont observés à la mémoire des cinq



sociétaires décédé(e)s depuis un an, de nos soldats morts en opérations extérieures et des victimes des attentats de 2015.

L'A.G permet ensuite de faire le point des effectifs marqués par une érosion lente mais continue. Nous sommes actuellement 88 (61 officiers, 27 veuves) contre 92 il y a un an. Aux cinq décès se sont en

effet ajoutées une radiation, une démission et une mutation. Parallèlement, quatre arrivant(e)s ont été accueilli(e)s avec plaisir depuis l'A.G 2015 :

- ☛ le Chef d'Escadrons JOLY de SAILLY (A.B.C),
- ☛ le Chef d'Escadron LAFFERRERE (Artillerie),
- ☛ le Capitaine BOURNONVILLE (Gendarmerie),
- ☛ Madame Eliane LACERES (issue d'une famille de l'Armée de l'Air).

Dans le domaine des activités, outre celles de représentation il s'agit :

– de renforcer les rencontres, tant au sein du Groupement qu'avec nos voisins (Béarn/Soule ; Gers) mais aussi avec d'autres associations (échanges d'informations sur nos activités respectives ; liberté pour chacun d'y participer).

– de se préoccuper des isolé(e)s en nombre croissant (âge, santé)

Les finances, bien intégrées dans le système comptable de l'ANOCR grâce à notre trésorier, permettent d'affirmer notre solidarité quand cela est nécessaire (notamment vis-à-vis des veuves).

En filigrane, l'A.G « élective » de 2017 est évoquée, le Président lançant à nouveau un appel pour assurer sa succession !

A l'issue de l'A.G proprement dite, le Groupement accueille des autorités locales (Directeur de l'ONAC/VG ; représentant du Maire de Tarbes) ainsi que des Présidents et représentants d'autres associations. C'est dans ce cadre élargi à une quarantaine d'auditeurs qu'est intervenu le Colonel DELVILLE (Délégué Militaire Départemental).

S'appuyant sur des montages « photo/vidéo » percutants, il nous a présenté de façon claire et passionnante l'évolution de nos Armées, leurs engagements, en mettant l'accent sur l'Armée de Terre (système « au contact »).

Notre A.G s'est terminée autour d'un « pot » de l'amitié puis d'un déjeuner (près de quarante convives avec les épouses) dans le cadre très agréable du restaurant d'application de l'I.R.T.H.



GROUPEMENT DE SAVOIE ET ANTENNE ISÈRE

Le jeudi 14 avril 2016 au restaurant La CAMPAGNARDE Lieu-dit LES GRANGES 73800 LES MOLETTES s'est tenue l'assemblée générale de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite du Groupement de Savoie et de son antenne Isère.

Le Lt-Colonel CEIREN DMD adjoint de la SAVOIE et le Lt-Colonel FOURNAGE DMD adjoint de l'Isère nous ont fait l'honneur et l'amitié d'être des nôtres lors de cette Assemblée Générale

Le Lt-Colonel PENET a rappelé les buts de l'association : être au service de nos membres qui sont dans la peine et dans le besoin, mener les actions pour améliorer les conditions des veuves et des orphelins, contribuer au développement de l'esprit de défense, et participer activement au devoir de mémoire.

Après avoir fait le bilan de l'année 2015 du groupement 73 et de l'antenne Isère (124 adhérents au 31/12/2015) et un rapport détaillé de l'AG nationale des 6 et 7 avril 2016 en rappelant que les sept commissions fonctionnent en permanence, que l'ANOCR est accrédité au niveau de l'assemblée nationale et du sénat et participe au conseil supérieur de la fonction militaire, il a développé en particulier les points essentiels de l'action

de l'ANOCR et en particulier :

– l'aide aux personnes en difficultés ou malades avec la mise en place du dossier unique et l'aide sociale ANOCR (dossier et modalités d'attribution)

– MARA (Mission d'Aide à la Reconversion Anocr), ce nouveau cheval de bataille de l'association est en cours de mise en place (page numérique sur le site national (<http://www.anocr.com>) quatre groupements l'expérimentent actuellement et sera opérationnelle pour l'ensemble des groupements en septembre 2016. Cet outil

sera une aide précieuse pour ceux qui quittent le service actif de plus en plus souvent à présent après une carrière courte.

Le Président du groupement a répondu aux questions et a procédé aux opérations de renouvellement du bureau.

L'assemblée générale s'est conclue par une brillante présentation par nos deux DMD adjoint des moyens de défense militaire mis en œuvre dans les départements de la SAVOIE et de l'ISÈRE dans ces périodes difficiles pour le pays et avec les différents plans actifs.



GROUPEMENT DES DEUX SÈVRES

Assemblée générale

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Groupement des Deux-Sèvres et renouvellement du bureau (élection du nouveau président du Groupement 79).

Le Groupement des Deux-Sèvres a tenu son Assemblée Générale à Niort le jeudi 12 mai 2016.

Étaient présents 31 membres.

Le bureau disposait de 27 pouvoirs valides.

Le nombre de voix était de 58 pour un total de 70 membres au Groupement 79.

Déroulement

- Présentation de l'AG du Groupement Deux-Sèvres par le Général (2s) Claude Schuller.
- Appel des disparus depuis la dernière AG.
- **Présentation de l'AG nationale des 6 et 7 avril** à Paris : compte-rendu des débats, propositions et projets à l'échelon national.

- Présentation des effectifs du Groupement Deux-Sèvres

Stabilité relative : 70 membres dont 68 à jour de leur cotisation.

- Présentation du budget du Groupement Deux-Sèvres

Gestion en liaison étroite avec le siège, validation par le siège en fin d'année comptable (2015).

Budget équilibré à quelques euros près pour 2015 (+ 38,67 €) mais le groupement devra demander une aide pour mener à bien quelques améliorations (impression d'un nouvel annuaire des membres du groupement, aides aux activités, en particulier envers les conjoints survivants).

- Renouvellement du bureau

Le Général (2s) Claude Schuller, président depuis le 13 juin 2001, souhaitait laisser la présidence du groupement.

Le général (2s) Jacques Descamps a accepté de lui succéder.

La proposition a été soumise au vote : accord à l'unanimité des présents (31 membres, 27 pouvoirs).

Le bureau a été également soumis au vote.

Le nouveau bureau est le suivant :

Président : Général (2s) Jacques Descamps

Vice-président : Colonel (h) Claude ROI

Secrétaire : LCL (h) Jean-Luc MARTIN

Trésorier : Colonel (er) Jean-Pierre VANOYE

Contact auprès des conjoints survivants : Mme Sophie QUETSTROYE

Conseiller juridique : LCL(er) Jean LEBLOND

Liaisons avec le Comité Social de St Maixent (BDD) : LCL (er) Jean-Claude RIERA

Allocution du nouveau président remerciant le Général Claude Schuller et annonçant les grandes lignes de son action à venir.

Repas à l'issue en compagnie des épouses.

Le LCL (h) Jean-Luc Martin

Secrétaire du Groupement Deux-Sèvres



PASSATION DE POUVOIR

AU GENERAL
JACQUES DESCAMPS

Bien chers Adhérents, bien chers Amis...

La « Présidentielle » n'a jamais été aussi proche et, à ma connaissance, les pronostics sont favorables au changement, d'autant plus qu'un excellent candidat volontaire de surcroît va reprendre le flambeau de notre Groupement...

Ainsi va la vie... et j'aurai une pensée toute particulière pour tous nos amis aujourd'hui disparus, mais tellement présents encore dans nos mémoires.

Lorsque le Général Guillemet m'a passé le témoin très précisément le 11 juin 2001, je ne pensais pas alors battre son propre record au pouvoir atteignant alors 11 années d'exercice de bons et loyaux services au sein de notre communauté d'anciens militaires...

Pour ma part, 15 années se sont écoulées depuis cette date mémorable, ce qui laisse penser que la fonction de Président du Groupement 79 est un facteur favorable de longévité ...dont il faut savoir ne pas abuser...

Aussi, comme je vous l'avais annoncé depuis quelques années, et surtout ici-même, plus récemment, lors de la dernière AG, j'ai estimé que je devais rendre mon tablier avant d'affronter une



douloureuse révolution de palais ou de m'écrouler sur scène comme le pratiquent les vieux acteurs...

Depuis 2001, le Bureau et moi-même avons été reconduits par vos soins, en toute confiance, mais de manière tacite, voire en toute illégalité, puisque nos mandats respectifs n'ont jamais été remis en cause...

Je tiens à vous en remercier, ainsi que tous ceux qui ont bien voulu bénévolement partager l'engagement de l'ANOCR dans ses missions relationnelles d'aide et de soutien aux familles militaires, de défense des intérêts de nos Armées... J'ai dit « intérêt » et non « privilèges » pour éviter tout « amalgame » malvenu...

Agissant dans la discrétion, j'ai porté mon effort sur la qualité des relations locales, la convivialité de nos réunions, les liens d'amitié qui, je le pense, nous unissent de manière inoxydable...

Je remercie particulièrement mon Vice-Président le Colonel Roi pour sa présence et notre représentation à

Niort, le Lt-Colonel Martin pour sa compétence et son dévouement en matière de gestion, le Colonel Jaud et plus récemment le Colonel Vanoye pour leurs aptitudes financières dignes de la Cour des Comptes, les Lt-Colonels Leblond et Riera pour leurs interventions sociales au plus près de nos adhérents dans la peine, Madame Lorans puis madame Quets-troey pour avoir accepté de prendre en charge les épouses en difficultés...

Belle équipe, à vrai dire, modeste et agissant souvent dans l'ombre, qui fort heureusement pour mon successeur, a décidé de se représenter...

Est-t'il possible et faut-il faire un bilan de ces quinze années de mandat sans cesse renouvelé... ?

Je ne le pense pas... car la générosité des uns, la force de sentiments des autres, l'engagement sans arrière-pensée de tous, ne peuvent se mesurer...

Je vous rassure...

– Le Groupement 79 va bien et s'est toujours montré

« soudé »... Il ne peut qu'aller mieux...

– Nos fonds sont bas, mais l'aide systématique du Siège est acquise...

– Le moral reste haut, et doit le rester malgré les évolutions et les vicissitudes de la vie...

– L'avenir du Groupement réside sans doute dans une ouverture obligée vers d'autres Associations...

– Ce fut toujours pour moi un grand honneur de servir le Groupement 79 et de vous représenter à Paris.

En guise d'au-revoir, ces quelque vers de dernière minute...

Au bout de 15 années de haute présidence

J'ai pris décision de tirer ma révérence...

Déjà, diront certains... enfin, diront les autres...

Mais pourquoi avoir voulu quitter les nôtres ?

En toute amitié, je peux désormais le confesser,

Ce n'est pas pour fuir mes lourdes responsabilités... !

C'est pour profiter, tant qu'il en est encore temps,

Des années d'insouciance que m'offre le général Descamps...

Et surtout d'avoir ainsi la chance de pouvoir dépenser

Ma prime de départ que vous allez forcément voter,

Afin de m'assurer le bénéfice d'un parachute doré...

Merci, merci à vous tous 'y avoir au moins songé... !

A vous toutes et à vous tous, je tiens ici à vous redire

Combien j'ai apprécié nos relations, nos peines et nos rires...

Et à vous confirmer que, parmi vous toujours présents,

Nous resterons tous deux, à l'ANOCR, de fidèles adhérents...

Général (2S) Claude Schuller

Mon général, chers amis de l'ANOCR,

Merci de me faire confiance pour succéder à Claude SCHULLER comme président de l'ANOCR 79 et merci à lui de me confier 15 ans après son arrivée comme président un outil efficace fondé sur l'amitié et la solidarité entre ses membres, c'est bien ton action, Claude, et ta présence à la tête de notre groupe qui a permis ce résultat.

Cette présidence qui s'annonce n'est pas marquée sous le sceau de la jeunesse ni celui du renouveau ou de la modernité forcée, rassurez vous il n'y aura pas de changements, mon seul objectif sera de maintenir au niveau où il se trouve actuellement l'état social de notre groupe et bien sûr, pour cela, je compte sur vous toutes et tous pour un engagement solidaire.

Pour autant, avant d'accepter de me présenter à la succession de Claude, au delà de l'amitié qui me lie avec les membres du bureau, je me suis posé la question de fond : pour quoi faire ? Et de ce fait, à quoi peut bien servir l'ANOCR de nos jours ? Et bien j'ai trouvé dans la lecture des statuts et des diverses prises de position du vice amiral Olhagaray trois réponses qui me paraissent satisfaisantes et dignes d'engagement.

Tout d'abord l'ANOCR est représentée au conseil permanent des retraites militaires (CPRM) au sein du CSFM ce qui est déterminant et peut seul justifier l'existence de l'ANOCR et le combat qui doit être le notre de maintenir au plus haut nos effectifs en poussant les jeunes retraités à nous rejoindre. Le moteur de ces adhésions devant être justement cette représentation et donc cette parole au sein du CSFM.

Mais il faut rester très vigilant car le CSFM est en réforme profonde actuellement.

Ensuite, c'est dans les statuts, l'ANOCR s'est donné comme mission de contribuer à développer l'esprit de défense. Il s'agit d'une idée humaniste qui donne de la valeur à notre engagement mais bien difficile à mettre en œuvre et qui peut être lue comme antinomique de notre action.

En effet, l'esprit de défense, pris dans son sens le plus large, commence par une lutte sans merci contre tous les particularismes et tous les clivages dans une recherche de cohésion nationale pour une France dont la multiplicité d'aujourd'hui tient pour beaucoup à notre histoire. On ne fera pas l'unité nationale autour de l'esprit de défense en commençant par des actes de contrition multiformes, bien qu'il faille se souvenir de tout, des actes d'héroïsme comme des veuleries, mais on ne fera pas non plus cette unité par des déclarations contestataires, violentes et agressives faites dans l'instant qui n'ont pour autre but que de se faire exister au travers des réseaux sociaux. Il y a d'autres réseaux moins tapageurs et médiatiques qui ont plus de portée à mon sens, par exemple l'ANOCR.

Enfin, l'entraide reste la préoccupation principale des groupements. C'est une notion simple, source de nos rassemblements, mais si difficile à mettre en œuvre avec délicatesse, simplicité, amitié et en cohérence avec d'autres associations en dehors de toute mauvaise concurrence. Gageons que notre groupement y parvient bien.

Voilà donc 3 sujets d'engagement en mesure d'animer encore nos vieilles carcasses et si je dois prendre un engagement c'est bien de tenter de les faire vivre avec le plus d'intensité possible au sein de notre groupement.

Dans cet esprit, pour aller plus loin et rendre notre groupement vivant et actif j'ai l'idée de créer un club de réflexion ouvert à tous les membres de l'ANOCR qui se réunirait une à deux fois l'an pour débattre de sujets d'actualité cela vous sera proposé dans sa forme très prochainement.

Merci encore à toutes et tous.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date : _____

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	14	10	24	7,00	5,00	12,00
Commandant	17	10	27	8,50	5,00	13,50
Lieutenant-colonel	19	10	29	9,50	5,00	14,50
Colonel	22	10	32	11,00	5,00	16,00
Général	28	10	38	14,00	5,00	19,00

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2016

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

NÉCROLOGIE

06. Alpes-Maritimes. Lieutenant-colonel René **Le Corfec**, le 1^{er} mars 2016. Lieutenant Ali **Nedjar**, le 1^{er} avril 2016.

11. Aude. Capitaine René **Guilhem**, le 15 octobre 2015.

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille.

14-50-76-27. Normandie. Capi-taine Roger **Agnes**, le 4 mai 2016.

16. Charente. M^{me} Geneviève **Sepulchre**, le 28 février 2016. Lieutenant Jean-Claude **Mignotte**, le 6 mars 2016. M^{me} Colette **Deluche**, épouse de l'ingénieur en chef de 2^e cl, le 21 mars 2016. M^{me} Marie-Madeleine **Charraud**, veuve du capitaine, le 29 mars 2016. Colonel Jean **Dutheil**, le 29 mars 2016. Chef d'escadron Jean **Eid**, le 23 mai 2016.

19-87. Corrèze - Haute-Vienne. Colonel Régis **Guilleminot**, le 1^{er} mai 2016.

22. Cotes-d'Armor. Colonel Jean **Guerniou**, le 29 mars 2016. M^{me} Marie-Thérèse **Kermarrec**, veuve du capitaine, en septembre 2015.

25. Franche-Comté. M^{me} Louise **Daligand**, veuve du lieutenant-colonel le 1^{er} mars 2016. Commandant Gilbert **Courjon**, le 10 mars 2016. M^{me} Françoise **Fortier**, veuve du lieutenant-colonel, le 14 décembre 2015. M^{me} Jeanne **Eymin**, veuve du général, le 22 mars 2016.

29. Finistère. M^{me} Jeanine **Bougan**, veuve du commandant, le 2 janvier 2016. Chef de bataillon Mourmandan **Camara**, le 3 février 2016. Lieutenant-colonel Christian **Jalady**, le 25 février 2016. Colonel Pierre **Le Tourneur**, le 25 février

2016. Lieutenant-colonel Maurice **Roux**, le 25 janvier 2016. M^{me} Noëlie **Bescond**, veuve du lieutenant-colonel, le 26 avril 2016.

30. Gard. Colonel René **Leroy**, le 1^{er} mars 2016. M^{me} Josette **Dunaud**, épouse du colonel, le 10 avril 2016.

34. Hérault. M^{me} Simone **Chaquet**, veuve du colonel, le 5 novembre 2015. M^{me} Eliane **Mistral**, épouse du colonel, le 28 novembre 2015. Lieutenant-colonel Claude **Maréchal**, le 7 décembre 2015. Commandant Bernard **Vanhelle**, le 20 février 2016. Lieutenant-colonel Nicolas **Svekolkine**, le 22 février 2016. M^{me} Yolande **Forterre**, épouse du commissaire général de division, le 5 mars 2016. Commandant André **Maury**, le 7 mars 2016. M^{me} Marie **Pêtré**, veuve du général, le 2 avril 2016. Colonel Jean-Bernard **Bouard**, le 10 avril 2016. Colonel Pierre **Sanselme**, le 1^{er} mai 2016.

35. Ille-et-Vilaine. Capitaine Gilbert **Lorvelec**, le 15 décembre 2015. Lieutenant-colonel Lionel de **La Haye Saint-Hilare**, le 19 mars 2016. M^{me} M.-Louise **Hervé de Sigalony**, veuve du médecin en chef, le 29 mars 2016. Colonel Robert **Tréhu**, le 30 mars 2016. M^{me} M.-Odile **Lorcy**, veuve du médecin en chef, le 14 avril 2016. Capitaine Albert **Maillard**, le 21 avril 2016.

36-23. Indre et Creuse. M^{me} **Vidar**, épouse du commandant, le 22 mars 2016.

44. Loire-Atlantique. M^{me} Simone **Bes de Berc**, veuve du commandant, le 6 mai 2016.

49. Maine-et-Loire. M^{me} Renée **Piotre**, veuve du lieutenant-colonel, le 24 avril 2016.

51-52. Haute-Marne - Marne. M^{me} Odile **Portejoie**, épouse

du chef de bataillon, le 10 mars 2016.

56. Morbihan. Capitaine Dan **Caudal**, le 17 décembre 2015.

57. Moselle. Médecin général Francis **Ambrosi**, le 9 avril 2016.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Marie **Lasceres**, veuve du commandant, le 26 décembre 2015. M^{me} Yolande **Marquety**, épouse du colonel, le 18 mai 2016. M^{me} Denise **Fermet**, veuve du commandant, le 29 mai 2016.

69. Lyonnais. Colonel Jean **Dufour**, le 21 février 2016. Colonel Claude **Lemarchand**, le 6 mars 2016. Général de corps d'armée Alexandre **Cruvelle**, le 12 mai 2016. Capitaine François **Le Goff**, en mai 2016.

74. Haute-Savoie. Général Aimé **Cagnon**, le 25 mars 2016.

75. Paris-IDF M^{me} Anne-Marie **Burthey**, veuve du général, le 26 mars 2016. Commandant Emmanuel **Dieudonné**, le 28 mars 2016. Commandant Yvon **Jacquot**, le 15 mai 2016. M^{me} Simone **Cavard**, veuve du lieutenant-colonel, en juillet 2015.

79. Les Deux-Sèvres. Lieutenant-colonel Jean **Veillet**, en avril 2016. Lieutenant-colonel Albert **Rivière**, le 28 avril 2016.

84. Var. M^{me} Jeanne **Hardy**, le 3 avril 2016. M^{me} Elisabeth **Delauney**, veuve du capitaine de corvette, le 7 avril 2016. Lieutenant-colonel Jacques **Lamblez**, le 20 mai 2016.

85. Vendée. Chef de bataillon Gérard **Duclau**, le 7 juin 2016.





embuscade quelques jours après. Et c'est avec un égal esprit de décision et une grande maîtrise des appuis que vous éviterez la submersion de votre point d'appui de bataillon, en l'absence de son chef en novembre 53.

Mais le plus dur reste à venir, Diên Biên Ph et ses collines aux noms de femmes comme si on avait voulu mettre un peu de poésie dans la bataille terrible qui s'annonçait : Huguette, Dominique, Claudine, Eliane, Béatrice, Anne-Marie. Pour vous et le 5^e bataillon du 7^e RTA dont vous êtes l'adjoint, ce sera Gabrielle, la plus au nord et la première à tomber le 15 mars au petit matin après une nuit d'affrontements furieux. Plusieurs fois blessé au cours de ces combats, vous rétablirez des positions bousculées et vous vous battrez jusqu'à la submersion totale.

Sans ménagement, viendra la dure marche vers les camps du Viêt-Minh, porté par vos tirailleurs. 11721 de vos camarades vous suivront sur ces pistes de l'horreur et 3290 seulement en reviendront dans un état qui dépasse l'humainement acceptable. Tout a été dit sur ces camps y compris l'aide apportée aux bourreaux par quelques Français aveuglés par une idéologie mortifère. Il s'en trouve toujours encore, malheureusement. Le pays s'en était alors à peine offusqué comme s'il était dans la nature des choses que le soldat de métier doit expier les décisions de ses commanditaires.

Comme beaucoup de vos camarades de captivité, c'est sans doute cette inhumanité qui vous a rendu plus serein, plus humain encore et fait de vous cet officier exceptionnel, ce père de famille aimé et aimant, cet homme droit et élégant avec lequel il était agréable de partager quelques instants de fraternité.

Après des mois de souffrances supplémentaires au Val de Grâce, vous retrouverez le 7^e RTA en Afrique du Nord et le chef de bataillon de Mecquenem qui en commandait le 5^e bataillon sur Gabrielle.

Cité une nouvelle fois en 1958 pour votre allant à la tête d'une compagnie d'appelés dont vous aviez su faire une unité solide et manœuvrière, vous allez alterner séjours opérationnels et en métropole où vous aurez le bonheur de rencontrer Josette qui vous donnera trois filles Marie-Josée, Anne-Marie et Nathalie. Après un ultime adieu à Mers El Kébir, en mars 1964, viendra le temps des affectations en Allemagne et celui de la transmission de l'expérience acquise, aux plus jeunes, en école.

Puis ce sera une nouvelle vie professionnelle, la retraite, la vie associative et le temps à consacrer à sa famille et ses amis. Ce temps sera aussi, malheureusement, celui des accidents qui mettront à rude épreuve un corps déjà bien malmené mais une épreuve surmontée avec une ténacité et un entrain déconcertant de jeune sous-lieutenant.

Le 18 juin dernier, le Maire de Montpellier vous faisait citoyen d'honneur aux côtés de Madame Vial pour avoir permis à la France de garder la tête haute aux heures sombres de son histoire.

En avril dernier, la République vous honorait une dernière fois en vous attribuant sa plus haute distinction, la Grand Croix de la Légion d'honneur, honneur suprême partagé par moins de 75 Français.

Dans quelques instants, lorsque les honneurs militaires vous seront rendus avec fierté par un détachement du 1^{er} Régiment de Tirailleurs, héritier du patrimoine de tous les régiments de tirailleurs, nous aurons tous une pensée très respectueuse pour le grand soldat aux 12 titres de guerre, déterminé mais un brin rêveur que vous avez été avec panache.

Mais à la veille du 62^e anniversaire de la chute du camp retranché de Dien Bien Phu, nous nous souviendrons avec une égale émotion de vos 75 000 compagnons de gloire et de d'infortune, français et de l'Union française, qui sont tombés en Indochine. Ils vous attendent au Panthéon des soldats. Dites leur que nous ne les avons pas oubliés. Ce sera là votre dernière mission ...

Adieu mon Colonel.

MOTION 2016

RÉARMEMENT MILITAIRE ET MORAL DE LA NATION

L'ANOCR porte une attention vigilante sur l'amélioration permanente de la gouvernance des retraités militaires. Les résultats obtenus en 2015 : réelle écoute des instances institutionnelles, maintien de la présence des associations de retraités au sein du CSFM, sont là pour l'encourager à poursuivre avec opiniâtreté ses engagements. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Français n'ont plus connu la guerre sur leur sol. Le coup de tonnerre des attentats de 2015 avec leur prolongement bruxellois du 22 mars dernier change totalement la donne.

L'opinion publique s'émeut et enfin réagit. À l'évidence, les armées ne disposent plus des moyens suffisants pour faire face dans la durée aux OPEX et participer à la sécurité intérieure de notre propre pays et de sa population.

Le constat est simple. Les armées aujourd'hui, grâce à leur excellence, sont un atout diplomatique que les Chefs d'État successifs utilisent avec succès et parfois avec excès. Il faut remonter en puissance. Le chef de l'État, certes, a arrêté l'hémorragie, en stoppant les déflations programmées et annonce vouloir mettre sur pied 40 000 réservistes. A côté des unités professionnelles qui doivent rester le fer de lance de la défense nationale, il faut recréer une armée territoriale, formée et encadrée par des militaires de carrière constituant une ossature solide et revenir à une forme de défense opérationnelle du territoire (DOT).

L'échec de la constitution d'une défense commune de l'Europe doit nous conduire à un changement de ligne stratégique et à une prise en compte globale de notre sécurité intérieure, impliquant tous les ministères.

Dans cette optique, la parole des grands responsables militaires relative à leur domaine de compétence doit être autant considérée que celle d'autres stratèges supposés.

Il n'est plus temps de tergiverser, les choix doivent être clairs, il faut déjà désigner l'ennemi et le combattre partout où il se trouve en rejetant tous les communautarismes. Nous sommes en guerre dit le Premier Ministre, alors agissons.

Il faut pour cela entamer la nécessaire restauration de l'esprit de défense. Il faut arrêter les postures de repentance, revenir aux fondements de notre histoire et de notre culture et en faire la base et le ciment de notre fierté nationale en lien étroit avec l'éducation nationale.

Enfin, ce qui ressort de cette analyse, c'est aussi l'impérieuse nécessité de cohésion, arme essentielle pour lutter contre toute idéologie extrême. Il faut s'unir autour des symboles et des valeurs qui ont fait la France : la Patrie, le Drapeau, l'Hymne, l'Histoire de notre Nation. Notre société doit retrouver les notions intrinsèques des valeurs qui la déterminent. Les Français l'ont déjà montré à plusieurs reprises par leurs réactions spontanées devant ces lâches attentats. Les médias doivent aussi y concourir en toute responsabilité et en toute lucidité.

Alors pourquoi ne pas s'appuyer sur les associations de vétérans. Elles peuvent participer à ce renouveau, elles sont riches d'expériences et peuvent aussi observer, renseigner les autorités institutionnelles, assister la population.

L'ANOCR, en leur sein, doit y poursuivre un engagement exemplaire.